



République et Canton de Neuchâtel

# 2011 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
à l'appui de sa gestion



# Table des matières

## 2011 *en bref*

**Impressum • Mars 2012**

*Conception typographique*  
*Impression et reliure*  
Imprimerie Baillod SA  
2017 Boudry

<u>3</u>	<b>Introduction</b>
<u>3</u>	<b>Conseil d'Etat</b> Composition du gouvernement
<u>4</u>	<b>Département de la justice, de la sécurité et des finances</b> Justice Sécurité Finances et impôts Affaires générales
<u>12</u>	<b>Département de la santé et des affaires sociales</b> Division de la santé Division des affaires sociales
<u>15</u>	<b>Département de la gestion du territoire</b> Secrétariat général Office du logement Service des transports Service des ponts et chaussées Service de l'énergie et de l'environnement Service de l'aménagement du territoire Service de la géomatique et du registre foncier Service de la faune, des forêts et de la nature Service des bâtiments de l'Etat
<u>23</u>	<b>Département de l'économie</b> Introduction Secteur économie et tourisme Secteur emploi Secteur agriculture et consommation Secteur migrations
<u>29</u>	<b>Département de l'éducation, de la culture et des sports</b> Secrétariat général Enseignement et formation Sport Culture



# 1. Introduction

La volonté du Conseil d'Etat est respectée: avec les projets développés – et aboutis – en 2011, il démontre que son ambition de faire de Neuchâtel un canton plus attractif, plus solidaire, plus accessible – en un mot: plus fort – est réaliste.

Oui, le canton sera plus attractif, grâce à la réforme de la fiscalité des personnes morales, acceptée en votation populaire par les Neuchâteloises et Neuchâtelois. Ces nouvelles conditions doivent propulser Neuchâtel parmi les cantons les plus attractifs du pays pour les entreprises désireuses de s'installer – ou de rester – sur son sol. A cela s'ajoutent des perspectives réjouissantes de diversification du tissu économique.

Un canton plus attractif, pour les entreprises mais aussi pour les chercheurs et les étudiants, grâce au projet Microcity, dont la première pierre a été posée en automne 2011 à Neuchâtel. Ce nouveau bâtiment permettra à l'IMT, rattaché à l'EPFL, de se regrouper sur un seul site dès la rentrée académique 2013. La consolidation de ce pôle de la microtechnique va renforcer les interactions entre les différents acteurs et créer un véritable réseau de connaissances entre l'EPFL, Neode, le CSEM, la Haute Ecole ARC et l'Université de Neuchâtel.

Le canton sera plus solidaire, par sa réforme sur l'accueil extra-familial des enfants, que les citoyennes et citoyens neuchâtelois ont approuvée dans les urnes. Elle permet aux parents de mieux concilier leurs vies familiale et professionnelle, grâce à la création de nombreuses places en crèches et en structures parascolaires. Cette extension du dispositif d'accueil des enfants offre la possibilité aux mères, notamment, de réintégrer le monde du travail ou d'y consolider leur présence. Et aux entreprises de bénéficier d'un personnel jeune, qualifié et dynamique.

Neuchâtel sera plus accessible, enfin, grâce au TransRUN. Cette colonne vertébrale entre le Haut et le Bas du canton, permettra d'améliorer l'accès aux autres cantons et à la France voisine. Une ouverture vitale pour que Neuchâtel se positionne comme pôle économique de l'Arc jurassien au sein du réseau métropolitain Rhin-Rhône.

Car la mobilité est un facteur majeur du développement régional, économique, culturel et social.

En 2012, le canton de Neuchâtel deviendra également plus attractif, plus solidaire et plus accessible, grâce à la poursuite de projets majeurs, comme la réforme de la fiscalité des personnes physiques. A travers une baisse d'impôt ciblée sur les familles et la classe moyenne, ce projet vise à encourager les Neuchâteloises et les Neuchâtelois à gagner davantage et plus particulièrement les femmes, à rester actives sur le marché de l'emploi. Cette réforme permettra au canton de redevenir attractif pour les citoyens extérieurs et d'éviter le départ de contribuables vers d'autres cantons.

Autre projet majeur pour le canton: la réforme hospitalière. Le Conseil d'Etat a présenté en décembre son plan stratégique pour HNe. Fondé sur une répartition des missions entre les sites soucieuse de cohérence médicale, d'amélioration de la qualité et des synergies, il met en place les conditions nécessaires à une exploitation économique de l'hôpital, en privilégiant des centres de compétences et en supprimant plusieurs doublons. Le Grand Conseil se prononcera ce printemps 2012.

En 2012, nous devons faire des choix essentiels pour que Neuchâtel fasse son retour dans le cercle des cantons gagnants. Les projets sont là. Le Conseil d'Etat les mettra en consultation et les expliquera. Aux député-e-s du Grand Conseil, aux citoyennes et citoyens, de décider quel avenir ils souhaitent offrir à leur canton.

Pour que Neuchâtel devienne un canton encore plus attractif, plus solidaire et plus accessible, nous mettrons toute notre énergie à développer ces projets prometteurs et, nous en sommes convaincu, porteurs d'avenir pour la République et Canton de Neuchâtel.

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente	La chancelière
G. Ory	S. Despland

## 2. Conseil d'Etat

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai:

M. Claude Nicati (président)  
Mme Gisèle Ory (vice-présidente)  
M. Jean Studer  
M. Philippe Gnaegi  
M. Thierry Grosjean

Dès le 1<sup>er</sup> juin:

Mme Gisèle Ory (présidente)  
M. Philippe Gnaegi (vice-président)  
M. Jean Studer  
M. Claude Nicati  
M. Thierry Grosjean

### 3. Département de la justice, de la sécurité et des finances

Malgré des signes positifs à la fin de l'année 2010, la conjoncture internationale ne s'est pas rétablie en 2011. Les dettes souveraines surdimensionnées de certains états menacent l'Europe et continuent de pousser ses membres les plus fragiles vers de longues périodes d'incertitudes et d'austérité. Malgré la solidité de ses finances publiques, à cause d'elle serait-on tenté de dire, la Suisse a subi les conséquences directes des faiblesses de ses voisins. Car ce sont bien les traits rassurants de la stabilité qui ont poussé bon nombre d'acteurs à racheter en masse notre monnaie, avec pour conséquence une hausse historique du cours du franc suisse par rapport à l'euro. La BNS a combattu cette hausse avec ses armes et le cours de notre monnaie est désormais stabilisé, même s'il reste nettement en deçà de celui qui prévalait avant la dégradation. Cependant, les industries suisses continuent de souffrir et tout particulièrement celles qui réalisent une grande partie de leur chiffre d'affaire sur les marchés européens. Pour Neuchâtel, l'horlogerie parvient à poursuivre son expansion grâce à une stratégie commerciale gagnante adoptée avant 2010 et résolument tournée vers l'Asie et les marchés émergents. Ces perspectives ne sont hélas pas partagées par toutes les autres branches industrielles neuchâteloises, notamment celles qui sont orientées vers l'exportation et dont la capacité concurrentielle est plus gravement pénalisée par la force du franc.

Alors que la statistique de l'emploi s'est fortement améliorée au niveau suisse durant la première partie de l'année 2011, une tendance baissière s'est installée à partir du troisième trimestre. De manière retardée par rapport au niveau national, cette tendance est également perceptible dans le canton de Neuchâtel, dont la statistique est assombrie par une dégradation saisonnière très marquée dans le secteur de la construction. En fin d'année, le taux de chômage neuchâtelois s'élève à 4.8% et demeure nettement en deçà du taux national situé à 3.3%.

Pour nos entreprises néanmoins, 2011 aura été l'année du nouveau fiscal. Le 19 juin, la réforme portée par le Conseil d'Etat est plébiscitée. Elle permet la mise en œuvre progressive d'un cadre qui promet de redynamiser le tissu économique du canton tout en améliorant les recettes publiques. Au-delà de la fiscalité, c'est le rôle même des entreprises au sein de la société qui est redéfini puisque les

Neuchâtelois acceptent également la nouvelle loi sur l'accueil des enfants.

La réforme de la fiscalité des personnes physiques représente désormais le prochain grand défi pour le canton. Le projet du Conseil d'Etat vise à inverser deux tendances inquiétantes: le vieillissement démographique, plus rapide dans notre canton que pour le reste de la Suisse, et un déficit migratoire intercantonal qui ne cesse de s'aggraver depuis la seconde moitié des années 1990. La perte annuelle moyenne de quelque 500 contribuables appartenant à la classe moyenne est la conséquence directe de ce déficit. Elle explique également la stagnation, voire la légère diminution, du produit de l'impôt des personnes physiques. C'est pourquoi la réforme proposée prévoit une amélioration sensible pour les familles et pour la classe moyenne dont le poids diminue année après année, notamment en raison d'une fiscalité plus pénalisante que celle de nos cantons voisins. Cette nouvelle fiscalité des personnes physiques s'inscrit dans la ligne des autres grands chantiers cantonaux que constituent le RER neuchâtelois, HNe ou encore Microcity. Des projets qui préfigurent un canton à l'attractivité retrouvée, plus dynamique et plus uni face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il est donc primordial pour l'avenir de notre canton de parvenir à faire face à ces échéances en renforçant ses capacités financières qui demeurent fragiles malgré une discipline qui commence à porter ses fruits. Pour y remédier, le Conseil d'Etat est déterminé à poursuivre son effort de redressement et de réforme de l'administration. Initié en 2010, ce projet concerne l'ensemble de l'administration ainsi que les entités paraétatiques. Il est comparable aux programmes d'assainissement et de modernisation qu'ont menés avec succès les cantons de Lucerne, du Valais ou de Berne dès la fin des années nonante. Matérialisé par le rapport 11.036 du Conseil d'Etat, le premier volet de cet ambitieux projet sera discuté au Grand Conseil cette année encore. En parallèle, les travaux se poursuivent pour réformer le domaine de la gouvernance des partenariats et pour moderniser les outils et les procédures de l'administration afin d'en améliorer l'efficacité et la transparence.

Parmi les autres activités du département, l'entrée en vigueur du nouveau code pénal suisse a généré certaines adaptations importantes non seulement pour les autorités judiciaires

mais aussi pour la police, le service de la justice et le service pénitentiaire. Ce dernier a également été marqué par la fuite d'un détenu lors d'une conduite au mois de juin. Suite à cet événement, une enquête administrative a mis en évidence certaines lacunes dans la prise en charge pénitentiaire. Des mesures en vue d'y remédier sont à l'étude et feront l'objet d'un rapport. Quant à la police, elle a initié un projet ambitieux de rapprochement des polices neuchâteloise et jurassienne avec pour objectif de créer une seule police de l'Arc jurassien.

En 2011, le **secrétariat général** a fait face à une situation très particulière qui a lourdement perturbé son fonctionnement ordinaire. Le secrétaire général a assumé du 28 mars au 30 novembre 2011 la direction intérimaire du service de la sécurité civile et militaire à un taux moyen de 40 à 50%. Par ailleurs, le secrétariat général a entièrement repris, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la direction du projet de réforme de la défense contre les incendies et les secours. Dès le début 2011, il a encore assuré la conduite et la coordination du projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques. Tout au long de l'année, il a appuyé le chef du département dans la conduite des dossiers concernant: les frais occasionnés lors de manifestations sportives; la transformation des prisons; la gestion de la crise survenue suite à la fuite d'un détenu en juin; la localisation du Tribunal d'instance et du Ministère public sur un seul site à La Chaux-de-Fonds; la mise en place d'un concept d'ensemble pour les réformes touchant la sécurité publique et la sécurité civile.

Au cours de l'année écoulée, outre les prestations habituelles comme la CLA, l'**office d'organisation** s'est particulièrement impliqué dans l'analyse de problématiques organisationnelles et dans le projet de mise en place de JobAbo Onde verte et de la facturation des places de parc.

En 2011, année anniversaire pour les femmes en Suisse, avec la célébration notamment du 40<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote, l'**office de la politique familiale et de l'égalité** a été très occupé à la mise sur pied de l'exposition «Citoyenne suisse: 40 ans et après?» au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel. De mai à août, une dizaine de milliers de visiteurs sont venus voir les affiches, les reflets filmés ou les comptes-rendus journalistiques qui ont émaillé en Suisse cette longue lutte vers l'égalité durant près d'un siècle. En outre, l'OPFE a

offert un cadeau à la population: il l'a invitée au cinéma le dimanche 22 mai pour la projection d'un film britannique consacré au combat pour l'égalité salariale des ouvrières des usines Ford.

La lutte contre la violence conjugale a été une nouvelle fois l'un des dossiers majeurs de l'année avec le projet de rassembler la prise en charge des auteurs et de leurs familles au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).

Enfin, un rapport sur les familles à l'aide sociale, un autre sur la conciliation famille-travail dans l'ACN et un troisième sur l'accueil des enfants ont été présentés à différents publics de l'administration.

## JUSTICE

En décembre 2010, le **service de la justice** (JUST) a été informé de l'entrée en vigueur des amendes tarifées en janvier 2011, ces dernières remplacent les transactions. De plus, les mandats de répression ont été remplacés par des ordonnances pénales administratives. De ce fait, des changements organisationnels ont dû être réalisés afin de respecter ces nouvelles dispositions légales. Il a fallu installer un support informatique provisoire. L'objectif d'une plus grande automatisation des activités a été retardé de 6 mois. Suite aux changements de la loi fédérale sur les transports publics, le JUST n'a plus réceptionné de plaintes pénales des compagnies de transport car ces dernières attendent une modification de la législation. Le JUST a continué d'œuvrer à la rationalisation du travail en diminuant son effectif de 1,7 poste. Avec l'introduction du nouveau code de procédure pénale, il a fallu adapter le recouvrement de l'assistance judiciaire. Sur proposition du service de la cohésion multiculturelle, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté augmentant les émoluments de naturalisation. Un nouveau support informatique a été acheté pour le secteur des naturalisations. Le JUST a participé à une réflexion portant sur le projet de eGouvernement. L'acquisition d'un appareil mobile de saisie biométrique et d'un appareil de contrôle des documents d'identité biométriques a permis de compléter le parc des appareils de biométrie. Dorénavant, le JUST établit les cartes de séjours biométriques pour les personnes de pays tiers et les Visas Schengen. Le contrôle cantonal des finances a vérifié toutes les activités de tous les secteurs du JUST sans que ne soit relevé de dysfonctionnement. Un groupe de travail conduit par

le JUST a été créé pour étudier l'introduction des actes authentiques électroniques au sein de notre canton. Enfin, une modification de la loi sur la profession d'avocat a été initiée par le JUST afin d'organiser 5 sessions d'examen par an.

Le **service pénitentiaire** et ses collaborateurs ont vécu une année 2011 particulièrement difficile. Les travaux de rénovation et de construction des deux établissements de détention, menés parallèlement à leurs missions de détention avant jugement et d'exécution de peines, impliquent un engagement important pour les collaborateurs confrontés à de nombreuses difficultés. Elles se traduisent par la gestion de missions de sécurité élevée dans un environnement architectural qui, temporairement, n'est pas adapté et par une charge de travail supplémentaire assumée sans ressource supplémentaire. Elles se traduisent également, dans ce contexte, par une destabilisation permanente des dynamiques internes aux établissements de détention, chaque étape des constructions ayant des incidences sur la sécurité passive et active qui exigent des mesures de correction lourdes pour la direction, le personnel et pour les détenus. Enfin, elles se traduisent par une diminution des places de détention neuchâteloises dans un contexte concordataire dont l'offre reste insuffisante en regard de l'augmentation constante du nombre de journées de détention ainsi qu'en termes de prestations répondant aux exigences du code pénal.

Dans ce contexte, la fuite d'un détenu dangereux survenue le 27 juin 2011, conduisant le Conseil d'Etat à ordonner une enquête administrative, a gravement déstabilisé l'ensemble des entités rattachées au service pénitentiaire. Les conclusions de l'enquête ont mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements interne et, dans son prolongement, ont également permis d'identifier d'importants écarts entre les ressources et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions de sécurité élevée dévolues aux deux établissements de détention. Elles ont également montré des écarts entre les moyens architecturaux et sécuritaires, le concept d'encadrement des détenus et le projet de construction et de rénovation de l'Etablissement d'exécution de peine de Bellevue. Le blocage immédiat des travaux suite à la fuite de ce détenu a donné au service pénitentiaire l'opportunité de porter une nouvelle réflexion qui permettra certainement des ajustements indispensables à la mise en œuvre d'une infrastructure adéquate et conforme à sa mission.

Cet événement aura toutefois permis de mettre en évidence la nature et la difficulté de la mission de sécurité élevée des deux établissements de détention cantonaux et les responsabilités qui incombent à l'office d'application des peines et mesures. Cet événement, qui aurait pu conduire à un drame si ce détenu avait récidivé, a finalement donné la pleine mesure des risques que gère au quotidien le service pénitentiaire et ses collaborateurs. L'autorité politique et la population aura ainsi pris conscience que les moyens à disposition doivent être proportionnés aux risques sécuritaires identifiés et au niveau de sécurité attendu.

Le service poursuit son travail de reconstruction des équipes de direction. Il poursuit également son travail de restitution des analyses internes et externes aux autorités politiques qui auront pour tâches, durant l'année 2012, de définir les objectifs de la politique d'exécution des peines de notre canton et des moyens qu'elle entend accorder au service pénitentiaire en regard des exigences légales, de ses engagements concordataires et des risques pour la sécurité publique que présente sa mission générale.

Pour le **service de probation**, l'année 2011 a été marquée par plusieurs changements importants. Premièrement, le déménagement du service à La Chaux-de-Fonds en décembre 2011, qui a permis de centraliser les activités sur un site unique. Deuxièmement, la nomination d'un nouveau chef de service en novembre 2011. Enfin, l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2011 du nouveau code de procédure pénale (CPP) a eu peu d'effets directs sur l'activité du service.

La charge de travail du service est restée quantitativement stable, de même que les collaborateurs.

## SÉCURITÉ

Pour la **police neuchâteloise**, l'année 2011 s'est caractérisée par l'entrée en vigueur du code de procédure pénale fédéral unifié. Cette réforme majeure des règles de travail est venue s'ajouter à l'importante réforme des structures intervenue entre mi 2009 et fin 2010.

Un peu plus de douze mois après son entrée en vigueur, il est encore trop tôt pour mesurer toutes les conséquences de ce nouveau code. Néanmoins, on peut d'ores et déjà affirmer qu'il a complexifié le travail des policiers en rai-

son d'exigences formelles plus élevées ainsi que de délais plus courts pour répondre aux échéances imposées aux magistrats, en particulier durant les vingt-quatre premières heures. Il en découle une augmentation de l'activité administrative, au détriment de la présence dans le terrain. Aussi, au cours de l'année 2012, une étude circonstanciée sera menée afin de mesurer l'ensemble des conséquences du nouveau code.

En 2011, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent élevées (>35% des infractions) et témoignent ainsi du soin apporté à résoudre tous les types d'infractions, quelle que soit leur gravité.

Dans le domaine de la gestion de l'ordre public, les débordements de violence constatés en 2011 dans le canton de Neuchâtel lors de plusieurs rencontres sportives de football ou de hockey montrent que celui-ci n'est malheureusement plus à l'abri de ce type de phénomènes. Ce développement continue d'inquiéter la direction de la police neuchâteloise qui prend la problématique de la sécurité publique lors de rassemblements populaires très au sérieux et qui constate que ce type d'engagements nécessite pour elle la mise en œuvre de dispositifs toujours plus conséquents en terme d'effectif.

L'année 2011 est synonyme de plusieurs changements à la tête du service. Sur décision du département, le secrétaire général du DJSF a occupé ad intérim la fonction de chef de **service de la sécurité civile et militaire** et ce, de mars à novembre 2011. Dès le 1<sup>er</sup> décembre, l'autorité a désigné un nouveau chef de service à la tête du SSCM.

2011 est synonyme du lancement de plusieurs projets stratégiques liés au domaine de la protection de la population; l'analyse des dangers et des risques, la réorganisation de la défense contre l'incendie et secours, la réorganisation de la protection civile, la conduite et la gestion d'événements et de situations d'urgence. Ces projets influencent parallèlement d'autres groupes de travail en activité.

A raison d'une séance mensuelle, l'état-major réduit de l'organisation catastrophe neuchâte-

loise (EMR ORCAN) a continué à œuvrer dans ses travaux. Un accent particulier a été porté sur la connaissance des partenaires cantonaux ainsi que la formation d'acteurs concernés par la gestion de crise. En 2011, la totalité des 95 sirènes d'alarme et d'alerte de la population a été techniquement modernisée. Toujours dans le souci d'optimiser le rôle des centrales d'alarme à vocation cantonale, le service a également consacré des ressources à l'étude conceptuelle de cet autre projet.

Sur le plan des ressources humaines, le service enregistre huit mutations, à savoir cinq nouveaux engagements de postes à repourvoir ainsi que 2 transferts de collaborateurs au profit d'autres services de l'Etat. Enfin, un collaborateur a été mis au bénéfice d'une rente AI.

Tant au niveau des recettes que des dépenses, le budget alloué au SSCM a été respecté.

Pour la maintenance du patrimoine immobilier du site de Colombier, près de 713.000 francs ont été consacrés à la maintenance des infrastructures et des bâtiments. Par ailleurs, une somme de 950.000 francs a été investie pour l'assainissement du chauffage de la Place d'armes, le toit des cuisines de la troupe, le déplacement de l'armurerie et la restauration des fresques de Charles L'Eplattenier.

Il est également intéressant de souligner que dans le domaine des contrats de prestations avec et au profit de la Confédération, Colombier a accueilli des écoles de recrues en lieu et place d'écoles de cadres. C'est donc un signe de confiance de l'autorité militaire vis-à-vis du canton.

## FINANCES ET IMPÔTS

Au **service financier**, le projet de redressement des finances et réforme de l'Etat s'est poursuivi sur 3 axes en 2011: redressement des finances, gouvernance des partenariats et réforme de l'Etat. Le premier volet a été concrétisé par l'adoption du rapport 11.036 par le Conseil d'Etat qui sera discuté début 2012 par le Grand Conseil. Grâce à premier train de mesures d'amélioration pérenne, le budget 2012 a été adopté dans les limites du frein, moyennant une modification par le Grand Conseil concernant la participation des communes à l'effort d'économies. La planification financière 2013-2015 laisse entrevoir de douloureuses perspectives où le Conseil d'Etat ambitionne de poursuivre le travail de redressement tout en



finançant le RER neuchâtelois, la réforme hospitalière et l'allègement de la fiscalité des personnes physiques ainsi que l'assainissement, devenu obligatoire, de prévoyance. Des choix seront nécessaires.

Sur le plan de la conduite financière opérationnelle dans le cadre de la réforme de l'Etat, des réflexions sont en cours sur le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), l'introduction de la comptabilité analytique et gestion par prestations ainsi qu'une refonte de la comptabilité financière. Ces réflexions doivent déboucher sur la rédaction de trois concepts détaillés durant le premier semestre 2012. En parallèle, une révision profonde du système SAP est envisagée.

L'Etat reste performant dans le secteur du recouvrement. Après la mise en place d'un secteur de relance des actes de défaut de biens, qui a permis de récupérer environ 6,4 millions en 2011, toutes créances confondues et y compris pour les communes, les développements se poursuivent notamment par l'introduction de la gestion électronique de la procédure de poursuites et par l'adoption de directives devant permettre le désendettement des contribuables qui le souhaitent, ceci en complément du travail déjà effectué par le CSP et Caritas.

L'année 2011 a été marquée pour les contribuables par la réduction des pièces justificatives devant accompagner la déclaration d'impôt. Pour environ 10.000 contribuables, cette dernière a été transmise au **service des contributions** par l'intermédiaire du guichet unique sans papier, ni enveloppe et ni timbre.

Pour le service, les taxateurs ont taxé une partie des dossiers pour la première fois entièrement à l'écran sans le moindre papier.

En parallèle à l'évolution technologique, l'environnement des collaborateurs évolue avec une prédominance à l'analyse plutôt qu'au contrôle systématique. La rencontre avec le contribuable dans les centres commerciaux a été riche en information et l'expérience est renouvelée en 2012. De nombreux taxateurs ont suivi une formation dans le domaine de la perception leur permettant de répondre tant dans le domaine de la taxation que de la perception, en d'autres termes d'acquérir les compétences du nouveau métier de «taxcepteur».

Sur le plan conjoncturel, l'année 2011 a été marquée par un excellent premier semestre.

Par contre, dès la seconde partie de l'année, l'évolution de la crise de la dette des pays européens a fortement renchéri le franc. Pour une partie de l'économie neuchâteloise, les incidences ont été importantes. Par contre, l'industrie horlogère ne semble pas avoir été trop touchée. L'impôt des personnes physiques par contre n'évolue pas. L'augmentation constatée dans les comptes 2011 est uniquement expliquée par la bonne année enregistrée au niveau des rappels d'impôts, principalement due aux dénonciations spontanées (effet de l'amnistie).

Le taux d'encaissement des impôts a légèrement augmenté pour se situer à un peu plus de 92% de contribuables qui paient leurs impôts dans les délais.

Sur le plan législatif, la réforme de la fiscalité des entreprises a été acceptée par le peuple au mois de juin 2011. Cette réforme, conjuguée à une bonne conjoncture, a permis aux recettes fiscales des personnes morales d'atteindre un niveau jamais atteint jusqu'alors.

Le Conseil d'Etat a présenté une réforme fiscale des personnes physiques visant à soulager la classe moyenne, les familles et favorisant l'augmentation du taux d'activité des femmes. Cette révision d'une grande ampleur est actuellement entre les mains de la commission fiscalité.

Le **service des communes** observe que la situation financière cumulée de l'ensemble des communes s'est stabilisée en 2010 après la dégradation consécutive à la crise financière, économique et sociale survenue dès l'année 2008. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un bénéfice de 8,5 millions en 2008, ce sont des déficits, certes faibles, de respectivement 0,8 million et 0,5 million qui ont été enregistrés par l'ensemble des communes neuchâteloises au cours des exercices 2009 et 2010. Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale se sont accrus pour leur part de près de 2,7 millions d'un exercice à l'autre. Cette augmentation s'explique par l'augmentation plus que proportionnelle des revenus des personnes morales en Ville de Neuchâtel en 2010.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la pré-

sentation du rapport sur les finances cantonales. L'évaluation et l'examen des propositions de réforme de la péréquation financière intercommunale se poursuivent.

En matière de fusions de communes, le service des communes a préparé les bases et le rapport permettant à l'Etat de proroger le dispositif de soutien financier important qu'il apporte aux communes. D'importants projets de fusions de communes ont abouti sur le Littoral, entre les Communes d'Auvernier, Bôle et Colombier, et au Val-de-Ruz où quinze des seize communes formant le district ont décidé de sceller leur destin. Le service des communes a été impliqué à des degrés divers dans toutes les phases de ces projets auxquels il a apporté son soutien constant.

Le service des communes a également apporté son soutien à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en matière de gestion des déchets en préparant les bases réglementaires, comptables et budgétaires ainsi que les circulaires permettant aux communes d'appliquer le nouveau mode de financement des déchets urbains.

Enfin, l'an dernier il a participé aux travaux d'examen d'un troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, et a plus particulièrement participé aux travaux de la sous-commission chargée de proposer des solutions en matière d'action sociale. En collaboration et sous l'égide du service financier, les travaux en vue d'introduire le nouveau modèle de compte harmonisé 2 à l'Etat et dans les communes se sont également poursuivis l'an dernier. Une convention relative à la collaboration transfrontière entre les cantons de Berne et de Neuchâtel dans les domaines de la politique régionale et la politique d'agglomération a été finalisée l'an dernier, convention que les deux exécutifs cantonaux ont signée en novembre 2011. Le service des communes a œuvré en tant que service relais de l'administration cantonale dans l'élaboration de ce projet.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2011 rime avec la publication de la jurisprudence administrative de l'Etat de Neuchâtel sur Internet, projet dont le service a été l'initiateur et le moteur. D'un coup, plus de 300 décisions du Conseil d'Etat et des départements prises en 2010 et 2011 ont été ren-

dues accessibles au public sur Internet. Ces décisions seront rejointes par 350 autres décisions annuellement. Cet outil d'information répond à un besoin avéré des professionnels du droit et du public. Il s'agit d'une première pour un canton, qui répond aussi aux obligations de l'Etat en matière de transparence des activités étatiques. Les travaux législatifs sur la législature quinquennale, les réflexions menées sur la gouvernance des partenariats, la mobilisation sans précédent des collaboratrices et collaborateurs du service en faveur des projets de décrets constitutionnels et législatifs en relation avec l'introduction du principe de l'agglomération, la réalisation du réseau express régional (RER) neuchâtelois et la création de la loi sur le fonds RER neuchâtelois, ainsi que les travaux découlant de l'adhésion au concordat intercantonal concernant l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale ont imprimé un rythme extrêmement soutenu tout au long de l'année. Une juriste du service juridique a été élue juge au Tribunal cantonal par le Grand Conseil et une autre juriste a été nommée greffière rédactrice au sein de ce même tribunal. Elles rejoignent ainsi leurs deux anciennes collègues élues magistrates de l'ordre judiciaire en 2010. Le service juridique est fier de compter en ses rangs des personnalités disposant des compétences juridiques et humaines nécessaires à l'exercice des fonctions pour lesquelles ces collaboratrices ont été appelées. L'activité en matière de contentieux a mobilisé la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont également été sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités. Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui caractérise les collaboratrices et collaborateurs du service.

Le **service des ressources humaines** a poursuivi en 2011 ses travaux de réforme, avec toutefois un ralentissement imputable à l'intensité des sollicitations externes et à un manque de ressources internes du à deux vacances de postes prolongées et à une absence maladie de longue durée.

L'engagement début avril d'une nouvelle responsable de la formation et du développement du

personnel a permis de relancer les réflexions concernant ce secteur d'activité, et de redéfinir l'offre qui sera proposée aux collaborateurs et aux services en 2012. Dans le même secteur, l'augmentation importante du nombre d'apprentis formés à l'Etat a rendu nécessaire un accroissement de la dotation en personnel.

Les nombreux travaux liés à la réforme de l'administration cantonale ont également mobilisé le service, notamment pour l'amélioration du processus de budgétisation des coûts du personnel, l'accompagnement des réformes structurelles concernant le service de la sécurité civile et militaire, le service de la gérance des immeubles et la police neuchâteloise.

Le service continue d'être sollicité de manière intensive dans les opérations de recrutement de nombreux cadres, que ce soit en raison de départ de titulaires que de la création de nouveaux postes en lien avec le redressement des finances.

De nombreux projets internes ou transversaux ont également sollicité de manière importante les ressources du service, comme la facturation des places de stationnement, la généralisation de la saisie informatisée des temps de présence, le statut des cadres de l'administration, la réorganisation de la structure de pilotage du logiciel SAP-ressources humaines pour l'entité neuchâteloise, l'assainissement de la caisse de pensions Prévoyance.ne ainsi que le développement des prestations en ligne du Guichet unique destinées au personnel de l'administration. Un système de contrôle interne destiné à optimiser la gestion des risques a également été mis en place, sans toutefois mettre en exergue l'existence de risques non maîtrisés jusqu'alors.

Sur un plan statistique, il convient de relever que l'effectif du personnel de l'administration est stabilisé malgré une apparente augmentation découlant de la mise en place de nouvelles techniques de comptabilisation et de regroupement d'effectifs.

D'autre part, la proportion de femmes dans les classes de traitement les plus élevées progresse petit à petit, de même que le nombre d'hommes actifs à temps partiel. Le SRHE espère que ces deux constats découlent des efforts et investissements consentis par l'Etat-employeur au bénéfice de la famille et l'égalité des sexes.

La mobilité interne des collaborateurs, ainsi que l'engagement de personnes en recherche

d'emploi continuent d'être favorisés lorsque des postes de travail doivent être repourvus, et 7 postes sur 10 sont repourvus par ces deux canaux. L'Etat évite ainsi de perdre des compétences, permet à ses collaborateurs de progresser dans leur carrière, et participe activement à la réinsertion professionnelle de travailleurs du canton touchés par la crise économique.

La santé et la sécurité du personnel de l'administration préoccupent également le service des ressources humaines, et malgré des moyens modestes, de nombreuses actions de prévention ont été engagées en 2011. La question de la gestion des absences de longue durée et de l'absentéisme en général reste en revanche problématique et constituera un des principaux axes d'amélioration pour 2012.

Enfin, sur un plan plus interne, le service des ressources humaines a pris ses marques dans ses nouveaux locaux de Pesieux, et les partenaires du service apprécient la discrétion offerte par cette localisation décentralisée, les infrastructures d'accueil ainsi que les facilités d'accès en transports publics et en véhicules privés. Les collaborateurs du service travaillent dans un environnement et un climat sains, ce qui a un impact positif sur leurs conditions de travail, sur leur investissement et sur la qualité des prestations offertes tant à l'interne qu'à l'externe.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2011 a été marquée par les développements du Guichet unique, par l'ouverture du CMN aux employés des collectivités publiques, par l'installation d'un propre réseau de fibre optique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et par le blocage du projet de réunion des services informatiques neuchâtelois.

Il s'agit du dernier exercice comptable du **service de la gérance des immeubles** (SGIM) au sein de l'Etat de Neuchâtel.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le service et son personnel seront repris par prévoyance.ne (Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel).

Plusieurs groupes de travail se sont mis en place durant l'année 2011 pour permettre ce transfert dans de bonnes conditions.

Les dossiers concernant les immeubles du patrimoine financier de l'Etat (partie débiteurs locataires) seront repris par le service des bâtiments de l'Etat. Il en est de même pour la ges-

tion des baux de l'administration cantonale pour lesquels les divers loyers sont payés (partie fournisseurs).

Le service de la gérance des immeubles a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel situés notamment: Chemin du Bois-des-Creux 4-6 à Boudry, Chemin des Planches 17-19 à Cortaillod et à la Cité-de-l'Ouest 4 à Neuchâtel.

De nombreux remplacements de fenêtres, d'assainissements d'installations de chauffage et d'ascenseurs ont été également pris en charge par le SGIM.

Le complexe d'immeubles aux Cadolles à Neuchâtel, retenu par [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne), est en cours de construction.

En outre, un ancien immeuble au Locle, à la rue des Jeanneret 53-55, a été vendu.

## 4. Département de la santé et des affaires sociales

Dans le **domaine de la santé**, l'année 2011 a été marquée notamment par l'élaboration et l'adoption par le Conseil d'Etat d'un rapport au Grand Conseil concernant **les options stratégiques de l'Hôpital neuchâtelois** (HNe), avec une nouvelle répartition des missions entre les hôpitaux de soins aigus. Cette répartition se caractérise par la création de centres de compétence et le principe de la complémentarité entre les sites.

D'autres projets importants ont été menés dans ce domaine, tels que la rédaction d'un rapport portant sur la **révision de la LAMal relative au financement hospitalier**, l'élaboration d'un **plan santé mentale** et d'un **plan cancer**, et la mise sur pied d'une **campagne d'information cantonale sur le don d'organes**. Dans le secteur des soins à domicile et de l'hébergement, il est à relever la mise en place de la partie de **loi sur le financement des EMS** (LFinEMS), en lien avec la réforme du **financement des soins** au niveau fédéral. Enfin, une **planification médico-sociale pour les personnes âgées** dans le canton de Neuchâtel a été menée. Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport au début 2012.

Dans le **domaine social**, on peut clairement parler de détérioration sur le plan de **l'aide sociale**. Le nombre de nouveaux dossiers a augmenté de 23,5% en une année et les charges d'aide matérielle sont reparties à la hausse. Les montants des **subsides d'assurance-maladie** ont également progressé. Dans le secteur des **avances de contributions d'entretien** cependant, on enregistre un nombre de dossiers parmi les plus faibles de la décennie. Dans le secteur des **bourses d'études et de formation**, le montant moyen d'une bourse a été augmenté, sur décision du Conseil d'Etat. En outre, un premier bilan positif sur **l'aide au désendettement** a été établi, une aide qui s'effectue en partenariat avec Caritas et le Centre social protestant. Enfin, un concept d'**entreprises sociales** a été développé, avec une première expérience-pilote qui se déroulera en 2012 en collaboration avec alfaset.

Dans le domaine de la protection des enfants et des adultes, le nombre de situations suivies en 2011 par les assistants sociaux reste stable par rapport à l'année précédente. En matière d'accueil extra-familial pour les enfants, la réforme dans ce domaine a connu son aboutissement, avec l'acceptation en votation par les Neuchâtelois au mois de juin de **la nouvelle loi sur l'accueil des enfants**.

Notons également que le **plan stratégique des établissements spécialisés** a été élaboré et envoyé en consultation. Dans le secteur des **institutions d'éducation spécialisée pour mineurs**, une importante réforme a été lancée dans le but de renforcer la prise en charge ambulatoire des jeunes en difficultés.

Enfin, au chapitre des ressources humaines, le service de la santé publique a connu le départ de M. Jean-Paul Jeanneret. Son successeur a été désigné en la personne de M. Christophe Guye, jusqu'alors adjoint au chef de service.

### DIVISION DE LA SANTÉ

Pour le secteur des hôpitaux et des institutions psychiatriques, l'année 2011 a été très chargée, avec l'établissement d'un rapport du Conseil d'Etat sur **les options stratégiques d'HNe**, sur la base du plan stratégique établi par l'institution. Le Grand Conseil se prononcera sur la question durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Une nouvelle **planification hospitalière**, transitoire pour les années 2012 à 2014, limitée au domaine des soins aigus, a par ailleurs été établie. Le SCSP a également élaboré un rapport sur la **révision de la LAMal relative au financement hospitalier**, dont la mise en œuvre s'échelonnera de 2012 à 2017. De plus, le SCSP a de plus accompagné le **Centre neuchâtelois de psychiatrie** (CNP) dans l'établissement de son **second plan stratégique** portant principalement sur les secteurs d'activité que sont l'hébergement en EMS, les ateliers spécialisés et les structures intermédiaires pour la période 2013-2017. Le service a également soutenu la création et la mise en place d'une **équipe mobile de soins palliatifs BEJUNE**.

Dans le secteur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies, un **plan cancer** et un **plan santé mentale** ont été élaborés, avec pour objectif de réduire les maladies non transmissibles. Autre événement important dans ce domaine: la conception et la mise en œuvre d'une **campagne d'information sur le don d'organes**, durant le mois de septembre.

Dans le secteur des prestataires des **soins pré-hospitaliers**, la fin de l'année a été marquée par le lancement de la **réorganisation de ce secteur**, avec la décision de confier à la Fondation Urgence Santé Vaud (FUS) les appels d'urgence 144, ceux de la garde médicale et ceux de la hotline pédiatrique.

Quant au secteur des soins à domicile et de l'hébergement, l'année 2011 a vu la mise en place de la partie de loi sur le financement des EMS (LFinEMS) en lien avec la réforme du financement des soins au niveau fédéral. Les discussions pour la mise en place du **financement par prestations dans les EMS**, initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2012, se sont déroulées avec les partenaires, et un report au 1<sup>er</sup> janvier 2013 a été décidé par le Conseil d'Etat, avec l'accord de toutes les parties concernées. Enfin, une **planification médico-sociale pour les personnes âgées** dans le canton de Neuchâtel a été menée. Un rapport portant modification de la loi de santé sera présenté au Grand Conseil au début 2012.

### DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

Le **service de l'action sociale** et ses quatre entités qui délivrent des prestations sous condition de ressources à la population ont dû, en 2011, non seulement affronter une conjoncture économique de plus en plus versatile, mais aussi se confronter à des tendances lourdes de l'évolution de la société qui ne manquent pas d'inquiéter. Ainsi, malgré un contexte socioprofessionnel encore favorable dans le canton de Neuchâtel dans la majeure partie de l'année 2011 (baisse du taux de chômage de 6,2% à 4,8%), on peut clairement parler de détérioration sur le plan de l'aide sociale. Le nombre de nouveaux dossiers a augmenté de 23,5% en une année et les charges d'aide matérielle sont reparties à la hausse. Elles sont évaluées pour 2011 (avant bouclement final) à quelque 83 millions de francs (contre 73,8 millions au bouclement final 2010).

Pour l'essentiel, ce recours accru à l'aide sociale s'explique par les restrictions imposées dans le dispositif fédéral d'assurances sociales. La 4<sup>e</sup> révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2011 et restreignant le droit aux indemnités de chômage, a poussé à ce jour 766 Neuchâtelois-es supplémentaires à solliciter l'intervention des 8 services sociaux communaux/régionaux.

A l'ORACE, dans le secteur des **avances de contributions d'entretien**, on enregistre un nombre de dossiers parmi les plus faibles de la décennie (185 dossiers faisant l'objet d'avances). Les activités de recouvrement, pour leur part, n'ont pas fléchi, de sorte que le nombre total de dossiers traités par l'office (pour des avances et/ou un recouvrement) est demeuré stable en 2011.

Dans le domaine des **bourses d'études et de formation**, le montant moyen d'une bourse attribuée dans le canton de Neuchâtel est passé de 3104 francs en 2010 à 3696 francs en 2011, principalement en raison de la majoration de 5% des aides financières, décidée par le Conseil d'Etat, dès la rentrée scolaire pour tous les bénéficiaires. Le nombre de boursiers a cependant légèrement baissé (1688 soit - 2,6%).

Afin de maintenir l'intensité de l'aide, les montants des **subsides d'assurance-maladie** accordés par l'OCAM ont progressé de + 3% pour les adultes et de + 9% pour les jeunes adultes. Le nombre de bénéficiaires de subsides a atteint, en 2011, un total de 41.797 personnes (légère augmentation). On relèvera toutefois que ce chiffre comprend également les bénéficiaires de PC AVS/AI et les bénéficiaires de l'aide sociale.

A propos des réflexions menées sur le **désenchevêtrement de l'aide sociale**, on précisera qu'elles n'ont pas permis d'aboutir à une proposition réunissant l'accord de toutes les parties. Les représentants des villes n'ont pas souhaité cantonaliser l'aide sociale et abandonner ce domaine qui relève également de leur compétence. On notera que le 3<sup>e</sup> volet du désenchevêtrement des tâches, pour tous les domaines d'activités concernés, est désormais traité par une commission du Grand Conseil.

En matière d'**aide au désendettement**, un premier bilan du mandat de prestations conclu par le DSAS avec Caritas et le Centre social protestant a été communiqué en novembre 2011. A ce titre, on peut mentionner que 932 personnes ont bénéficié, en 2010, des prestations de ces deux services sociaux privés et que près des deux tiers des dossiers suivis ont trouvé une solution. La somme totale des dettes qui grevaient les budgets des personnes nouvellement suivies en 2010 par les deux institutions s'élevait à plus de 7 millions de francs. L'origine de ces dettes est en majorité liée à des arriérés fiscaux (40%).

Toujours dans le même domaine d'activités, le bilan du **Fonds cantonal de désendettement**, établi par l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel, a relevé que cet instrument est non seulement efficace mais indispensable dans un contexte économique et social marqué par une précarisation d'une partie non négligeable de la population neuchâteloise.

Faisant suite à ses travaux en marge du rapport du Conseil fédéral «Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté», le GT CIPOS a constitué, avec l'accord du Conseil d'Etat, un groupe de travail chargé d'étudier la mise en place dans le canton de Neuchâtel de **prestations complémentaires destinées aux familles**. Ce dernier a établi la liste des options possibles pour un éventuel nouveau dispositif social. Un rapport succinct à ce sujet sera adressé au Conseil d'Etat au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

Enfin, un concept d'**entreprises sociales**, propre au canton de Neuchâtel, a été développé au cours de l'année 2011 par la direction du service. La planification prévoyant une expérience-pilote avec alfaset en 2012 a pu être élaborée et des propositions de places en contrat d'insertion professionnelle ont été présentées aux services sociaux communaux/régionaux. Ces places en entreprise sociale productive (NE-ESO) s'adressent en priorité à des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de plus de 50 ans. A ce propos, on relève que le nombre de nouveaux dossiers d'aide sociale enregistrés dans le canton de Neuchâtel en 2011 a considérablement progressé dans la tranche d'âge des 50 ans et plus (+ 45%). Cette tendance, qu'il faudra observer attentivement dans les années à venir, ne manque pas de préoccuper les professionnels de l'aide sociale.

Pour le **service de protection de l'adulte et de la jeunesse** (SPAJ) – service des mineurs et des tutelles jusqu'en juillet 2011 –, et le **domaine de la petite enfance** en particulier, l'année 2011 fut marquée par l'aboutissement des travaux de révision du secteur de la petite enfance avec la loi sur l'accueil des enfants, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

2011 fut également ponctuée par la promulgation par le Conseil d'Etat de **la loi sur les activités de jeunesse extrascolaires** (LSAJ) et l'engagement d'un délégué à la jeunesse ainsi que par le lancement des réflexions sur le dispositif de prise en charge ambulatoire à domicile des enfants mineurs.

Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux des **offices de protection de l'enfant et de l'adulte** reste stable. Même si, avec un nombre de plus en plus important de familles monoparentales et recomposées, les schémas familiaux se complexifient. Le nom-

bre de personnes âgées ne cesse d'augmenter et lorsque leurs facultés mentales sont altérées, elles ne peuvent pas toujours être prises en charge par leur famille. Tous ces facteurs induisent une fragilisation encore plus importante des personnes les plus vulnérables de notre société impliquant une complexification de l'aide de l'Etat.

Début juillet, le service des établissements spécialisés est devenu **service des institutions pour adultes et mineurs** (SIAM). Après plusieurs étapes de clarification avec les partenaires, le **plan stratégique des établissements spécialisés** a été envoyé en consultation dans le canton et à la Commission spécialisée pour l'approbation des stratégies cantonales d'encouragement des personnes handicapées (Commission LIPPI). Des compléments d'information, portant notamment sur l'ancrage légal des dispositions arrêtées dans le plan, ont été demandés.

Plusieurs cas de personnes en situation de handicap ont présenté des caractéristiques hors du commun, nécessitant de trouver des solutions inédites de placement. Pour faire face à ces nouvelles situations, la cheffe du DSAS a notamment autorisé une extension du nombre de places au Devens, une institution dont la mission était déjà d'accueillir des personnes gravement atteintes par des troubles addictifs.

Par ailleurs, une quinzaine de jeunes gens arrivés au terme de leur scolarité obligatoire au sein des écoles spécialisées prenant en charge des mineurs souffrant de handicap mental ont été accueillis au sein d'un atelier de la Fondation Les Perce-Neige, créé à cette occasion. Toutefois, certaines familles avaient déjà trouvé des solutions hors du canton de Neuchâtel, avant la création de cet atelier.

Dans le secteur des **institutions d'éducation spécialisée pour mineurs**, une importante réforme a été lancée dans le but de renforcer la prise en charge ambulatoire des jeunes en difficultés. Menée dans une logique de neutralité des coûts, une première démarche concrète a permis de fermer le Foyer La Croisée, dépendant de la Fondation Carrefour. Parallèlement, le SPAJ a été nanti d'un mandat de **conceptualisation du dispositif ambulatoire** de demain, qui devrait faciliter, de manière progressive, le recul du nombre de placements en institution, aussi bien dans le canton que hors canton.

## 5. Département de la gestion du territoire

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général du Département de la gestion du territoire (SDGT) a vu l'engagement d'un responsable financier, en la personne de M. Lionel Panchaud. Deux nouvelles entrées en fonction venaient également repourvoir des postes laissés vacants par leur titulaire: M. Jérôme Wessner en tant que secrétaire général adjoint et M<sup>me</sup> Isabelle Iseli, comme collaboratrice scientifique à 50%.

Les missions ordinaires du DGT s'articulent principalement autour de sa fonction d'état-major du chef du département. En outre, il se charge également de coordonner les services entre eux mais également auprès du Conseil d'Etat. Il garantit la communication du département et veille à sa bonne gestion financière.

Plusieurs dossiers majeurs ont animé le SDGT au cours de l'année 2011. Il a notamment accompagné les services du département dans le projet d'agglomération et de RER neuchâtelois, dans le processus de fusion des entreprises de transports publics TN et TRN, dans la proposition de projet de Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) ou encore dans la révision de la Loi sur l'énergie (LEn).

Au niveau de la structure interne, le SDGT pilote la réorganisation du service des bâtiments (SBAT) qui doit intégrer à terme les activités immobilières et d'organisation des locaux du service de la gestion immobilière et de l'office d'organisation. Il a également intégré l'office cantonal du logement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Au sein de l'Etat, le DGT est en charge de la coordination pour tout ce qui se rapporte au développement durable. 2012 devrait voir la concrétisation de certaines mesures, notamment étudier les différentes méthodes d'évaluation de la durabilité ou établir un recueil des actions prises ou envisagées dans une optique durable.

Les perspectives pour l'année en cours s'articuleront en particulier autour des projets suivants: la mise en œuvre de la réorganisation du SBAT, la transmission du rapport «Agglomération et RER neuchâtelois» au Conseil d'Etat, puis, le cas échéant, au Grand Conseil pour approbation ou encore la concrétisation des réflexions menées dans le cadre du processus d'octroi des permis de construire. Au-delà de ces dossiers ponctuels, le SDGT

devra continuer d'assurer la coordination, la communication et la bonne gestion financière du département.

### OFFICE DU LOGEMENT

Dans le cadre de l'application des lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés, l'office du logement doit faire face à la problématique de l'extinction des subventions dans plusieurs immeubles arrivant à l'échéance des aides individuelles au loyer.

En effet, comme toutes les subventions fédérales, cantonales et communales s'éteignent progressivement, tous les immeubles concernés retourneront sur le marché libre. Les loyers qui seront appliqués à ce moment-là risquent d'être plus élevés que les prix moyens du marché et supérieurs au budget «logement» des services sociaux. C'est la raison principale qui a motivé l'Etat de Neuchâtel à se munir en 2008, d'une nouvelle loi d'aide au logement (LAL2), afin d'encourager la réalisation et la rénovation de logements à loyer modéré pour les personnes à revenu modeste, en fonction de leur situation et de leurs besoins (logements d'utilité publique et appartements protégés pour handicapés ou seniors).

De manière générale, force est de constater que plusieurs difficultés sont rencontrées: la pénurie de terrains à bâtir (notamment dans le bas du canton) et le manque de moyens financiers pour les coopératives en phase de démarrage. Néanmoins, l'année 2011 a vu se concrétiser une multitude de projets réjouissants. Concernant les statistiques, avec 1061 objets vacants au 1<sup>er</sup> juin 2011, le marché du logement cantonal se trouve toujours en situation de pénurie, pour la onzième année consécutive, avec un taux de vacance de 1,19%. On admet généralement qu'il y a pénurie lorsque ce taux est inférieur à 1,5%. Ce pourcentage est de 0,47% dans le district de Boudry, 0,51% dans le district de Neuchâtel, 0,62% dans le district du Val-de-Ruz, 1,38% au Val-de-Travers, 1,85% dans le district de La Chaux-de-Fonds et il atteint 3,99% dans le district du Locle. Ces informations sont extraites de l'enquête annuelle sur les logements vacants réalisée par le service de statistique du canton de Neuchâtel.

De plus, concernant la réorganisation des services de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'office du logement au service des bâtiments dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.



## SERVICE DES TRANSPORTS

Au cours de l'année 2011, le service a connu deux changements au niveau de son personnel: la création d'un poste à mi-temps supplémentaire pour améliorer l'interface entre les niveaux techniques et politiques ainsi que l'arrivée d'un nouvel économiste suite au départ du titulaire.

La priorisation du projet «Agglomération et RER neuchâtelois» a impliqué des modifications de délais pour certains projets. Cependant, le service a assumé pleinement ses missions et, notamment, adapté le niveau de l'offre en transports publics.

Un projet du Conseil fédéral prévoit des modifications importantes dans le financement et la planification des infrastructures ferroviaires (projet FAIF). Le service s'est attelé à une analyse fine du projet mis en consultation pour préparer la prise de position du Conseil d'Etat. Globalement, le canton de Neuchâtel s'est déclaré favorable à la recherche de nouvelles solutions pérennes pour le financement de notre système ferroviaire. Le canton a également proposé plusieurs modifications du projet, dont plusieurs ont été suivies pour l'élaboration du message du Conseil fédéral.

Le chef du service a participé activement aux travaux du groupe de travail destiné à proposer au Conseil fédéral un système de calcul des parts cantonales (dont le montant total est prévu à 200 millions de francs). La part pour notre canton sera de plusieurs millions et variera en fonction du choix du mode de financement retenu au final.

Tout au long de l'année 2011, le service a travaillé activement au projet de RER neuchâtelois et à la réalisation du rapport «Agglomération et RER neuchâtelois». Ce projet a figuré en haut de la liste des priorités du service et les collaborateurs se sont impliqués à différents niveaux: technique, financier et rédaction du rapport. L'étroite collaboration avec la société TransRUN SA, le service de l'aménagement du territoire, le service financier et le service juridique a permis de tenir les délais ambitieux exigés par le calendrier du projet.

Concernant les entreprises de transport TN et TRN, un premier projet de fusion, nommé projet Chasseron, a été soumis aux deux Conseils d'administration des deux entreprises. Ce modèle prévoyait la fusion des entreprises

pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Soumis aux deux Conseils d'administration à l'automne 2011, le projet Chasseron n'a pas obtenu l'adhésion des TN, malgré le soutien politique du Conseil d'Etat et l'expertise de spécialistes du domaine (internes et externes à l'administration). Le projet n'est toutefois pas abandonné par le Conseil d'Etat qui a créé un nouveau groupe de travail. Une fusion rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2012 est envisageable.

Afin de garantir une planification coordonnée pour l'ensemble du territoire, le service des transports a participé à plusieurs groupes de travail intercantonaux et internationaux. Il s'agit principalement du «Mandat de planification de l'Arc jurassien» qui a terminé ses travaux en 2011. L'objectif de ce groupe de travail est de planifier l'offre ferroviaire sur les territoires des cantons de Neuchâtel, Berne et Fribourg à divers horizons de planification. L'intégration de la nouvelle infrastructure TransRUN à la planification horaire des lignes du RER neuchâtelois a constitué une grande partie du mandat. Le service a également œuvré dans le groupe de travail Broye-Seeland qui est compétent pour la planification de l'offre comprenant plusieurs corridors dont, pour le canton de Neuchâtel, les lignes Neuchâtel – Berne et Neuchâtel – Fribourg.

L'année 2011 a été riche d'événements pour la communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE) du canton. Mentionnons ici son nouveau site Internet, l'augmentation du chiffre d'affaire pour tous ses produits (de l'abonnement au billet individuel), l'offre «JobAbo» pour les plans de mobilité des employés d'entreprise (dont l'Etat de Neuchâtel prend part). Au niveau du fonctionnement de la communauté tarifaire intégrale, les documents constitutifs de la société ont été finalisés par les partenaires.

Différents projets Qualité & Mobilité ont été menés. Le projet INDONE est entré dans sa phase de réalisation avec le développement des indicateurs de performance sur les prestations offertes en transports publics. Une enquête «qualité des transports publics urbains» a permis de mesurer le degré d'attente et de satisfaction de la clientèle à chacune des étapes d'un déplacement. Le projet AntiSmog est mis en place ponctuellement pour freiner la pollution excessive de l'air à l'ozone et aux particules fines pendant la période du smog estival. Ce nouveau concept remplace l'ancienne mesure PicPollution qui n'a

pas connu un grand succès. Le projet Reso Velo a été lancé fin 2010 en collaboration avec le service des ponts et chaussées, le service de l'aménagement du territoire, le service de la géomatique et du registre foncier et les services concernés des 3 agglomérations urbaines. Le périmètre du projet s'est étendu à la gestion des données de places de stationnement de vélos. L'étude MORETRADONE, de l'Université de Neuchâtel et de la Franche-Comté, concerne l'analyse de la mobilité résidentielle des transfrontaliers français. Le canton de Neuchâtel est le canton pilote pour la région ouest de la Suisse dans le cadre du projet «Contrôle Qualité et Prestations» géré par l'Office fédéral des transports qui doit permettre la production des indicateurs de qualité, ponctualité et sécurité.

### SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Pour le service des ponts et chaussées (SPCH), le défi de l'année 2011 a sans conteste été la gestion et l'utilisation à bon escient de plus de 3,5 millions de francs supplémentaires mis à sa disposition pour la réalisation de travaux d'entretien et d'adaptation sur et à proximité des routes, ouvrages d'art et cours d'eau dont il a la charge. Ce défi, même s'il a occasionné de grosses surcharges de travail à l'ensemble du personnel, a été relevé et réussi à tout point de vue.

La démarche de révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP) datant de 1849, l'une des plus anciennes lois cantonales encore en vigueur, représente une occasion sans pareille de redéfinir tous les éléments du réseau routier cantonal, de son exploitation, de sa maintenance et de réfléchir à toutes les problématiques qui y sont liées de près ou de loin. Une première mouture de la nouvelle loi cantonale devrait être mise en consultation dans le courant de l'année 2012.

Au niveau des ressources humaines, à fin 2011, 151 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 143.8 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit là du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les prestations exécutées, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. Quelques collaboratrices devront encore être engagé-e-s, essentiellement pour renforcer l'une ou l'autre entité submergée par les demandes et la masse de travail. Il faut relever que les 2 ou 3 prochaines années verront quelques collabora-

teurs clés partir en retraite, ce qui conduira probablement à réorganiser tout ou partie de certaines équipes opérant dans différents secteurs d'activité du service.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2011 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes.

#### **Les objectifs externes étaient les suivants:**

- Avancer de manière déterminante dans le traitement des oppositions reçues lors de la mise à l'enquête du projet de la route principale H20, afin d'assurer que la décision finale d'approbation soit prise par le Conseil d'Etat avant le transfert dans le réseau des routes nationales, et qu'ainsi le projet soit prêt à être réalisé à ce moment-là. Même s'il n'est pas clairement mesurable, on peut admettre qu'eu égard à la masse de contacts pris avec les opposants et aux bons contacts établis dans le cadre du traitement des oppositions, cet objectif a été atteint.
- Procéder à l'assainissement des installations photovoltaïques situées de part et d'autre de la traversée sous La Vue-des-Alpes. Cet objectif a été atteint. Une demande de rétribution au prix coûtant (RPC) a pu être adressée à Swissgrid, l'installation assainie atteignant les objectifs fixés en la matière.
- Continuer les travaux de bétonnage des deux tubes du tunnel de Serrières et débiter les travaux des tranchées couvertes aux portails d'Auvernier et de Serrières. Cet objectif a été atteint, la planification des travaux étant suivie.
- Soumettre au Grand Conseil la demande de crédit relative au projet de reconstruction de l'ancienne H20, aujourd'hui RC 1320, entre le Crêt-du-Loche et Les Eplatures, mettre les travaux en soumission et les initier, notamment en coordination avec Viteos. Cet objectif a été atteint et l'entreprise adjudicataire a mis les bouchées doubles pour réaliser les travaux prévus en 2011.
- Achever les travaux préparatoires du tunnel du Bois des Rutelins (Virage de la Mort, en dessus de St-Sulpice). Cet objectif a été atteint. Les travaux principaux commenceront dès le printemps 2012.

- Connaissant les restrictions inévitables qui interviendront en 2012 dans ce domaine, gérer les interventions liées au compte d'investissement de manière à utiliser la totalité des montants mis à disposition. Cet objectif a été atteint.

**Les objectifs internes étaient les suivants:**

- Continuer la mise en place de la gestion des projets par prestations (GESPA) en développant le niveau 3 jusqu'à sa validation. Cet objectif a été abandonné compte tenu des modifications que le service financier apportera à la gestion financière au sein de l'Etat, qui découleront essentiellement de l'introduction du modèle comptable harmonisé, 2<sup>e</sup> version.
- Introduire une comptabilité analytique basée sur les principes de GESPA. Cet objectif n'a pas été atteint. En effet, en sus des considérations évoquées au point précédent, il s'est avéré que le développement d'outils spécifiques au suivi des activités de construction et d'entretien de routes, d'ouvrages et de cours d'eau était beaucoup plus compliqué que prévu. De plus, le fait que la gestion des engagements ne soit pas implémentée dans SAP rendait relatif l'intérêt de leur mise en place. Ce dernier élément devrait évoluer en 2012 par l'introduction de la gestion des engagements par le SFIN dans SAP.
- Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation.
- Initier la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Voir les considérations émises en introduction.

Dans les faits marquants de l'année 2011, on peut relever que le projet H20 du contournement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds a formellement été validé par l'Office fédéral des routes en ce qui concerne le respect des exigences techniques et des standards fédéraux en matière de conception de routes nationales. Cette approbation est un pas supplémentaire dans l'assurance que la Confédération reprendra tel quel, au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales qui interviendra au 01.01.2014, le projet développé par le canton.

Par ailleurs, le lancement des travaux de reconstruction de l'ancienne H20, devenue RC

1320, entre le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon, est un signe que d'aucuns attendaient avec impatience depuis plusieurs années. Les travaux prévus en 2011 se sont bien déroulés grâce à une entreprise bien organisée et à des conditions météorologiques exceptionnelles. Ces travaux se prolongeront en 2012 et 2013.

Dans un autre domaine, l'engagement d'un nouveau collaborateur, notamment historien de formation, en tant que responsable de la bibliothèque et des archives du service s'est traduit, par la découverte, dans lesdites archives, de trésors historiques dans des documents dont plus personne ne connaissait l'existence ni la valeur. Les contacts avec les Archives de l'Etat et diverses associations professionnelles pourront, à l'avenir, conduire à permettre la mise en valeur des découvertes qui ne manqueront pas d'apparaître encore.

En conclusion, les perspectives de travail pour le SPCH ne montrent aucun signe d'affaiblissement et, bien au contraire, tendent à aller vers une diversification stimulante pour l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

## **SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement ont fusionné. La réunion des deux anciens services sur le même site qui était prévue en 2010 n'a pas encore pu être concrétisée en 2011.

Une nouvelle organisation du service a néanmoins été mise en place avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011, basée sur 4 sections: Energie, air & bruit – Eaux & sols – Coordination environnementale & déchets – Industries & artisanat. Ces 4 sections sont le reflet de l'importance croissante de l'énergie, du rôle central que joue le service dans le domaine des eaux et de l'orientation du service tourné vers ses clients.

En 2011, l'énergie est restée au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias. L'année 2011 a été marquée par la catastrophe nucléaire de Fukushima, événement tragique qui a radicalement modifié la politique énergétique du pays et des cantons, avec l'élaboration des nouvelles perspectives énergétiques 2050 de la Confédération et la mise en chantier des principes directeurs de la politique énergétique de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Au niveau législatif, l'acceptation par le Grand Conseil de la révision de la loi cantonale sur l'énergie en novembre, respectivement de la loi sur l'approvisionnement en électricité en décembre, ont été des étapes importantes. La loi sur l'approvisionnement en électricité constitue désormais la base légale qui faisait défaut pour les redevances aux communes avec une approche progressive pour uniformiser ces dernières. Elle est aussi la base légale pour une redevance de 0.5 centime par kilowattheure afin d'alimenter le Fonds cantonal de l'énergie. Ainsi, cette redevance qui n'était perçue qu'auprès d'une petite moitié de la population devient uniforme et le fonds pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique devient cantonal et accessible à un plus grand nombre, y compris les communes.

Le projet de loi sur la protection et la gestion intégrée des eaux (LPGE) a été repris avec l'analyse du retour de la consultation et la prise en compte de plus de 500 prises de position par une quarantaine d'organes consultés.

Au niveau des subventions, les derniers dossiers relevant du programme cantonal de relance 2009 et plus de 500 dossiers pour le Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération pour l'assainissement énergétique des bâtiments démontrent le grand intérêt de la population neuchâteloise. Le fonds cantonal de l'énergie a été fortement sollicité, à hauteur de 2 millions de francs. Les collaborateurs du groupe énergie ont donc été mis à forte contribution pour répondre aux très nombreuses demandes des personnes intéressées et pour traiter quelque 180 dossiers et paiements.

Les collaborations intercantionales ont été poursuivies avec la participation au comité de la Conférence des services cantonaux de l'énergie, à la Conférence romande des délégués à l'énergie et à divers groupes de travail en lien avec ces deux conférences.

De nombreux dossiers ont été traités: citons le suivi des gros consommateurs d'énergie, l'établissement des statistiques cantonales de l'énergie, la diffusion des labels MINERGIE et MINERGIE-P, l'évaluation du potentiel hydroélectrique et solaire du canton. Le non-renouvellement d'un poste du groupe Energie suite à une mise à la retraite a nécessité une réorganisation des activités du service et l'abandon de quelques tâches devenues moins importantes. Des projets importants feront suite aux modifications de la législation en 2012 et s'ajouteront aux tâches

actuelles, lesquelles sollicitent déjà fortement les collaborateurs de ce groupe.

Le cadastre des sites pollués (CANEP0) a été publié et permet dorénavant à tous les acteurs de s'informer directement de la situation et des mesures éventuellement à prendre lors de transactions immobilières ou de projet de construction.

En juin, le règlement d'application de la loi sur les déchets introduisant le principe d'une taxe au sac a été adopté.

Le suivi qualitatif des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) s'est poursuivi, tout comme les mises à jour des cartes de protection des eaux afin que les intéressés puissent disposer d'informations de qualité.

Suite à la surmortalité piscicole observée en mai 2010, une importante étude pluridisciplinaire sur le Doubs et ses affluents a été confiée à un mandataire. La partie prélèvements d'eau et chimie des eaux a été effectuée par le SENE. Le compte-rendu de cette étude est attendu pour le premier semestre 2012.

Une collaboration transfrontalière avec la Franche-Comté et le canton du Jura se met en place pour donner une plus grande visibilité à l'élément «Qualité de l'air» dans l'Arc Jurassien.

Grâce au projet CyclammoNE, le canton de Neuchâtel s'engage d'une manière significative pour une diminution des émissions d'ammoniac dans l'agriculture.

Les actions de densification de mesure du radon se sont poursuivies dans des communes à risque moyen. Cet aspect est d'autant plus important que de nouvelles recommandations, plus sévères, ont été publiées par l'Organisation mondiale de la santé.

Enfin, les travaux se sont poursuivis auprès des entreprises, notamment en termes de contrôles de leurs rejets d'eaux usées industrielles, d'effluents gazeux, de déchets spéciaux ou des risques majeurs.

Les collaborations intercantionales se sont poursuivies. Les domaines concernés sont notamment ceux de la surveillance des lacs et du contrôle des émissions dans l'atmosphère. Ces collaborations se sont même étendues avec le canton de Vaud pour englober de nouvelles prestations d'analyses de laboratoire.

## **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

L'année 2011 a été marquée par l'aboutissement de la révision du plan directeur. La précédente édition datant de 1987 a été abrogée lors de l'approbation de la nouvelle édition en juin 2011. Cette décision du Conseil d'Etat marque une étape importante d'un travail commencé en 2007 déjà, à l'appui de l'établissement du projet d'agglomération 1ère phase. Le plan directeur déploie ses effets de suite. C'est en regard des principes et mesures qu'il contient que les planifications communales, qui le mettront en œuvre, seront examinées par le canton. Conçu pour une dizaine d'années, déclinant les idées-forces de la Conception directrice 2004, ce document désormais en mains des politiciens, ambitionne de mettre en cohérence l'ensemble des activités de l'Etat et des communes. Liant les différentes autorités entre elles, il est de nature à structurer ou à influencer notre territoire. En tant qu'outil de pilotage du Conseil d'Etat, il se doit d'être le fruit d'un consensus entre canton, communes, partis politiques, associations, pour être ensuite accepté par chacun comme l'aune à laquelle les projets territoriaux seront discutés. Sa réalisation a été l'occasion pour les services du canton de mettre en commun leur savoir-faire. 65 collaborateurs y ont participé.

Dans la foulée, en application de l'article 3, alinéa 3 LCAT, le service de l'aménagement du territoire a présenté le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire. Ce dernier montre l'état des principales problématiques et l'importance des enjeux dans ce domaine à une date donnée, en proposant une série de portraits, comme autant de photographies de la situation. La publication tous les quatre ans d'un rapport sur l'aménagement permet au Conseil d'Etat de partager avec le Grand Conseil un regard sur le territoire cantonal. Le rapport sur l'aménagement du territoire 2011 correspond à l'année de l'entrée en vigueur du plan directeur et préfigure l'observatoire du territoire en projet. Ce dernier se veut un outil de monitoring et controlling de la mise en œuvre des politiques publiques à incidence spatiale. Les travaux sont en cours et un premier set d'indicateurs doit être à disposition à fin 2012.

Tout au bout de la chaîne des actions de régulation, le service s'est penché sur la problématique des permis de construire. Donnant suite à un audit mené en 2010, un groupe de travail ad hoc constitué de représentants des services

des communes, des services du canton et des représentants des associations professionnelles, un projet d'assainissement du processus de traitement des autorisations de construire a été proposé. Après avoir fait l'objet d'une large consultation, un projet de modification de la LConstr. régissant le traitement des demandes de permis a été remis au Conseil d'Etat pour traitement politique durant l'année prochaine. Il s'agit notamment de réduire la durée des procédures de délivrance des permis de construire en passant d'un délai de 90 jours à 60 jours et de gagner ainsi un mois pour le traitement d'un dossier sans complication. Il s'agit également de créer un cadre administratif unique et transparent par l'évolution du logiciel de gestion des permis de construire; toutes les communes et les services cantonaux travailleront ainsi sur le même outil informatique, ce qui engendrera un gain de temps pour l'échange de documents, la formation et l'information, ainsi qu'une transparence totale en matière de respect des délais, des procédures et des règles de droit.

## **SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER**

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la géoinformation (LGEO) en juillet 2008, les cantons avaient trois ans pour adapter leurs bases légales. Aussi, le 29 mars 2011, le chef du DGT a présenté le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo) qui a été adopté par le Grand Conseil à l'unanimité. La LCGéo est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011. Le 31 mars 2011, le chef du DDPS a retenu le dossier de candidature du canton de Neuchâtel pour sa participation pilote à la première étape de la mise en œuvre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). L'objectif est que ces restrictions soient rendues publiques de manière centralisée permettant ainsi de renforcer la sécurité juridique dans le domaine de la propriété foncière.

En juin 2011, le SITN a mis en production un nouveau géoportail Internet qui connaît un très vif succès. Le SITN a valorisé les données issues du nouveau levé altimétrique précis de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté par le développement de nouveaux services et produits (rayonnement solaire, modèle numérique de surface, modèle numérique de terrain, modèle numérique de la canopée, bâtiments 3D, etc.). Il a enrichi la

palette des produits cartographiques en finalisant un nouveau plan topographique à l'échelle du 1:10000. Une collaboration active a été mise en œuvre avec de nouveaux partenaires (communes vaudoises et cantons du Jura et de Bâle-Campagne) pour la poursuite du développement collaboratif de la nouvelle solution Internet pour le guichet cartographique et pour les périphériques mobiles – smartphones et tablettes. La nouvelle solution (Geoshop) guichet virtuel de commande de données cadastrales (données les plus régulièrement commandées) a continué d'évoluer en 2011 et permet un gain de temps significatif en interne et une amélioration notable du service pour les utilisateurs.

Pour le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2011 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 1,1 million de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. Le service assure le suivi de 56 entreprises en cours de travail sur 41 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 31,9 millions de francs, dont 23,6 millions de francs de travaux ont déjà été effectués. Au 31 décembre 2011, il ne reste plus que 1,3% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seul 0,3% des surfaces en zone de localité restent à réaliser. 14,3% du territoire est en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 46,7% est en cours de vérification et d'approbation auprès du SGRF et 37,7% est officiellement en vigueur. Le plan de mise en œuvre de la mensuration officielle dans le canton de Neuchâtel pour les années 2012 à 2015 a été envoyé à la Confédération à fin 2011 et devrait se concrétiser par la signature de la convention-programme 2012-2015 dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

Le service a organisé le congrès de la Société suisse des conservateurs du registre foncier qui s'est tenu à Neuchâtel les 16 et 17 septembre 2011. La centaine de participants a ainsi eu l'occasion de débattre des nouvelles dispositions légales, en particulier de la cédula hypothécaire de registre.

L'inspecteur du registre foncier et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier, amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la moderni-

sation des méthodes de travail, analyse des résultats GESPA, participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières ainsi que travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

Un programme de scannage des registres des servitudes (RS), débuté en 2009, s'est poursuivi en 2011 avec pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Ce sont les RS du district du Locle qui ont été scannés en 2011 ainsi que le solde du Val-de-Travers.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En respect des règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 796 utilisateurs inscrits (+45), avec une moyenne de 450 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques.

La conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la deuxième année des recettes qui ont dépassé 5,4 millions de francs pour le registre foncier.

Ainsi des recettes supérieures aux prévisions dues notamment à la bonne tenue du marché immobilier, un environnement bureautique et technique très performant et bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs, des processus de travail revus et améliorés dans le cadre du regroupement des différents domaines ainsi qu'une maîtrise très serrée de la rubrique biens, services et marchandises entraînent une amélioration d'environ 254.000 francs par rapport au budget. Le service devrait boucler ainsi les comptes 2011 avec un excédent de revenus de plus de 428.000 francs.

## **SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE**

L'année 2011 a été marquée par de nombreux changements au sein du personnel. Entre autres, M. Jean-Marc Weber a été engagé comme inspecteur de la faune et trois ingénieurs forestiers ont été recrutés : MM. Pierre Alfter (arrondissement du Val-de-Ruz), Pascal Schneider

(chef de la section forêts) et Jean-Laurent Pfund (chef de service). Ces mouvements de personnel ont entraîné des charges de travail importantes pour les collaborateurs qui ont assumé les intérim. Grâce à eux et à la solidarité de l'ensemble des collaborateurs du service, les objectifs fixés ont néanmoins pu être atteints, notamment en ce qui concerne le bouclage de la phase de subventions RPT.

A l'occasion de l'année internationale de la forêt décrétée par l'ONU, de nombreuses manifestations ont été organisées par un groupe très actif et rassemblant des représentants de tous les milieux forestiers. La torée géante organisée au communal de La Sagne a notamment connu un extraordinaire succès populaire. De manière générale, la presse a régulièrement relayé les messages de gestion multifonctionnelle et durable qui caractérisent la sylviculture neuchâteloise. Malheureusement, les recettes du commerce des bois ont été moins importantes que par le passé, conséquence entre autres de l'effet du franc fort. Les subventions pour le traitement des fonctions de conservation de la biodiversité et de protection restent donc indispensables à assurer la multifonctionnalité de nos massifs.

Les travaux de gestion des autres espaces naturels se sont concentrés sur les marais d'importance nationale ainsi que les prairies et pâturages secs. Fait encourageant, une libellule très rare et dépendante de milieux marécageux, la leucorrhine à gros thorax, a été à nouveau observée après 37 ans d'absence. Les dégâts aux cultures provoqués par les sangliers ont été importants, ce qui a incité les spécialistes de la faune d'une part à prolonger la période de chasse, d'autre part à suivre de manière précise l'effectif et les mouvements des sangliers.

Les priorités du service pour l'année 2012 se concentreront sur la consolidation du service dans sa nouvelle composition, le lancement de la nouvelle phase de subventions RPT, la gestion intégrée de la région du Creux-du-Van, la poursuite des appuis donnés à la filière bois énergie et à la gestion des pâturages boisés et secs. Un accent particulier sera mis dans la recherche de synergies entre le service et les milieux académiques pour assurer une récolte d'informations propice à développer un réseau cantonal pour la biodiversité.

## SERVICE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Année charnière, très intense, puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012 les prestations de gestion des

baux à loyer ainsi qu'une partie supplémentaire des travaux de planification du relogement de l'administration sont intégrées au SBAT. Ainsi le statut de service central, transversal, se trouve renforcé.

En effet, comme le service de la gérance des immeubles de l'Etat (SGIM) quitte le giron cantonal, la gestion des baux de location, mais aussi les achats, ventes et expertises immobilières seront désormais assumés par le service des bâtiments.

Par ailleurs, l'office du logement a également été rattaché et intégré au SBAT dès le mois de janvier.

Dès le mois d'avril 2011, un groupe de pilotage, appuyé par un expert externe, a entrepris l'examen systématique des missions techniques des diverses entités liées à la gestion du patrimoine immobilier cantonal, administratif et financier. De même, les diverses activités par missions spécifiques ont été inventoriées et décrites. Un rapport circonstancié a été soumis au Conseil d'Etat en novembre 2011.

Le SBAT a renforcé la cellule projet dès le mois de mai, par l'engagement d'un architecte-chef de projet. Celui-ci s'est vu confier le pilotage de l'important projet d'assainissement thermique des enveloppes des bâtiments du CPLN.

En matière d'entretien courant, l'année écoulée est aussi spéciale, puisque par décision du Grand Conseil en juin 2011, un montant de 2 millions de francs supplémentaires est venu «gonfler» le budget ordinaire pour l'entretien des bâtiments. Ce supplément inhabituel a permis de réaliser, en un temps record, plusieurs travaux d'améliorations techniques et de rattrapage de l'entretien différé (BAP/Jardin botanique/HEP - BEJUNE/Château Neuchâtel notamment).

Plusieurs opérations de relogement de l'administration ont été également réalisées.

Divers projets importants ont été pilotés ou accompagnés techniquement par le SBAT tels que: MICROCITY, Prisons neuchâteloises (EPPB et EDPR), CIFOM ET-ex-école d'ingénieurs, CIFOM-Serre 62, Unimail.

## 6. Département de l'économie

### INTRODUCTION

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du Département de l'économie du 10 décembre 2007, le Département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

Le département exerce par ailleurs la surveillance des caisses de compensations pour allocations familiales et du registre du commerce et est autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

En termes de structures, l'année 2011 a été marquée par le transfert des trois offices (office de surveillance, d'inspection et de santé au travail, office de contrôle et office juridique de surveillance) de l'ancien service de surveillance et des relations du travail (SSRT) au service de l'emploi (SEMP). L'année 2011 a aussi vu la création d'un service de statistique (STAT) rattaché au département. Enfin, l'autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a été transférée à un établissement concordataire compétent pour la surveillance LPP des institutions ayant leur siège dans l'un des quatre cantons concordataires (JU, NE, VD, VS) ainsi que pour la surveillance des fondations classiques des cantons de Vaud et de Neuchâtel.

Après un exercice 2010 marqué par un contexte politique et institutionnel sensible, le Département de l'économie (DEC) a retrouvé, en 2011, sa sérénité avec l'entrée en fonction, le 6 décembre 2010, de Thierry Grosjean, conseiller d'Etat. La transmission des projets et des dossiers entamée fin 2010 s'est poursuivie en 2011.

### SECTEUR ÉCONOMIE ET TOURISME

L'année 2011, a été une année de changements pour le **service de l'économie (NECO)**.

Pour la politique régionale, elle coïncide avec la fin de la première période de programmation. Les rapports finaux 2008-2011 et les programmes de mise en œuvre 2012-2015 pour les volets cantonal, intercantonal et transfrontalier ont été produits à l'attention du SECO.

Après avoir finalisé le travail sur l'identité visuelle et le positionnement du service de l'économie, l'année fut marquée par le travail de création du futur nouveau site Internet du développement économique neuchâtelois.

Afin de renforcer les relations entre les entreprises du canton mais également afin de travailler sur l'image d'accessibilité des autorités étatiques, 2011 a vu l'organisation d'évènements entrepreneurs (soupers, petits-déjeuners et autres rencontres contacts).

2011 fut également terreau de réflexions au niveau des partenariats conclus et des besoins du service de l'économie. Dans le prolongement de ses réflexions, plusieurs mandats de prestations ont été appelés ou vont être appelés à évoluer pour mieux servir les entreprises concernées.

Le service de l'économie a également réorganisé les activités endogènes et exogènes privilégiant une approche par portefeuille, afin de se rapprocher des entreprises pour encore mieux comprendre leurs besoins.

La situation économique mondiale défavorable, avec pour conséquence une baisse des flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers la Suisse, a rendu difficile la tâche de l'office de promotion économique qui a tout de même participé à des voyages de promotion et prospection à l'étranger et mis en œuvre de nombreuses actions comme notamment de multiples prises de contact avec des entreprises étrangères.

L'office du registre du commerce aura lui connu une année normale en termes d'inscriptions, modifications et radiations, ainsi qu'au niveau des émoluments facturés. Par contre, il a entre autre dû adapter son application métier pour répondre aux exigences du droit fédéral en relation avec la mise en place



d'un nouveau numéro fédéral d'immatriculation des personnes morales.

Au regard du tourisme, l'année sous revue est celle d'un dialogue retrouvé entre l'Etat et les partenaires concernés mais elle marque surtout un grand virage puisque dès 2012 la promotion touristique ne sera plus assurée par Tourisme neuchâtelois mais directement par la société marketing Jura Trois-Lacs.

L'année 2011 a également vu la transformation de l'office de la statistique en service de statistique avec pour conséquence pour le service de l'économie une diminution de 4,5 EPT.

Finalement, 2011 s'est soldée par la préparation du déménagement du service de l'économie dans des locaux sis avenue de la Gare 2, à Neuchâtel.

Pour le futur, le service de l'économie conserve des objectifs ambitieux malgré une très forte réduction des montants alloués au soutien des entreprises qui pourrait limiter les interventions en faveur de nouveaux projets, impactant directement la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de promotion économique durant les prochaines années.

**Le service de statistique (STAT)** a été créé en 2011, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la statistique cantonale, adoptée par le Grand Conseil le 25 janvier 2011. Par ce geste fort, le Conseil d'Etat confère à la statistique un rôle transversal, voire central, renforcé et doté d'une meilleure visibilité à l'interne de l'administration cantonale, mais également envers ses partenaires et le grand public. La statistique est désormais assimilée à un bien public, élaborée dans le respect de la protection des données accessibles à tous, indépendamment d'intérêts particuliers.

Le nouveau service de statistique est issu de la réorganisation du service de l'économie, auquel il était auparavant rattaché en tant qu'office. Ce transfert n'a engendré aucune dépense supplémentaire. Au cours de sa première année d'existence propre, le service de statistique a poursuivi son développement transversal, au cœur de l'administration cantonale, avec notamment la mise en place du nouveau mode de recensement de la population, la refonte des indicateurs conjoncturels et l'adaptation aux nouvelles exigences de la Confédération en matière de statistiques de

l'éducation. Il a par ailleurs assumé son rôle d'expert dans le cadre des projets de réforme de la fiscalité des personnes morales et physiques.

Pour le **service des poursuites et faillites (SEPF)**, l'année 2011 a essentiellement été marquée par l'installation de la nouvelle application informatique de l'office des poursuites. Cette adaptation a été rendue nécessaire par l'entrée en vigueur du code de procédure civile fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Dans le domaine de l'exécution forcée, ces modifications législatives ont été concrétisées essentiellement par la mise en œuvre du projet fédéral «e-LP».

En matière de volumes, les statistiques indiquent une diminution des réquisitions traitées par l'office des poursuites. Par contre l'office des faillites enregistre un nouveau record historique du nombre des dossiers reçus.

Dans le détail, on peut mentionner que le nombre des commandements de payer émis par l'office des poursuites a baissé de 6,45% par rapport à 2010, soit à 88.237 actes contre 94.323 l'an dernier. La diminution des continuations (saisies) est aussi spectaculaire avec moins 14,04%, soit 67.507 exécutions contre 78.535 en 2010.

Pour les faillites, 420 nouvelles procédures ont été enregistrées, soit 4,21% de plus qu'en 2010 (403). Ce chiffre a malheureusement battu le précédent record historique de 404 en 2006. L'augmentation de faillites des sociétés (personnes morales) est importante: 155 contre 138 en 2010 (+12,31%). Cette forte hausse doit cependant être pondérée par le nombre très important des faillites prononcées pour «carences dans l'organisation de la société» (art. 731b CO) qui représente plus des deux-tiers des prononcés (106). Les effets de cette modification législative entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ont été particulièrement ressentis durant cet exercice.

Pour l'avenir et après un démarrage relativement difficile, on peut espérer que la plateforme électronique mise en place par la Confédération déploie enfin tous ses effets dans le domaine de la gestion des poursuites. D'autre part, la conjoncture toujours difficile pourrait encore réserver de mauvaises surprises sur le front des faillites.

Diverses démarches dans le domaine de la formation du personnel ainsi que sur la problé-

matique du surendettement se poursuivent avec la collaboration des cantons voisins ou d'autres acteurs concernés.

La mission d'**Evologia (EVOL)** découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 aux termes duquel il poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature. La mise en oeuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale ont conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz.

L'année sous revue a permis de poursuivre les travaux devant amener Evologia à l'autosuffisance financière et à trouver un statut plus adéquat que l'actuel, soit deux objectifs inscrits dans la feuille de route du Conseil d'Etat. L'état actuel des travaux consisterait à ne maintenir au sein de l'Etat que les activités stratégiques et politiques et à confier les autres à un ou plusieurs organismes tiers.

139 personnes représentant 147 contrats ont été placées en 2011 auprès de l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP), labellisée EduQua. Le nombre de réinsertions réussies représente 16% des personnes placées, soit 22 stagiaires au total.

## SECTEUR EMPLOI

Sur le plan conjoncturel, le **service de l'emploi (SEMP)** tient à souligner que l'année 2011 aura été marquée par une décrue importante du taux de chômage, passant d'une moyenne annuelle de 6.4% en 2010 à 4.9%. Sur cette même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ORPN est passé de 7353 à 5945 personnes. La charge de travail au sein de l'ORPN est tout de même restée très élevée en comparaison intercantonale.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012, les principaux instituts économiques prévoient une croissance conjoncturelle au niveau national proche du zéro, voire négative, en raison notamment de la force du franc et de la crise de la dette souveraine dans les pays européens. Ce ralentissement devrait toutefois être de courte durée. La situation conjoncturelle devrait reprendre des couleurs dans la deuxième moitié de l'année. Cette dégradation passagère aura toutefois des conséquences sur l'emploi. Le SECO s'attend à une hausse du taux de chômage

moyen au niveau national de 3.1% en 2011 à 3.4% en 2012.

L'année 2011 aura aussi été celle de la révision de la loi sur l'assurance-chômage votée par le peuple et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. Le durcissement de cette loi a nécessité un travail important de prévision, de suivi et d'actions préventives. Ainsi, une étude a été commandée auprès de l'institut des hautes écoles en administration publique (IDHEAP) pour déterminer les nouvelles orientations à donner au dispositif de l'assurance-chômage dans le canton de Neuchâtel. Les différentes mesures prises par le service de l'emploi, et plus particulièrement l'office des emplois temporaires, ont permis d'appréhender ce changement de législation dans de bonnes conditions, malgré une charge de travail très importante.

Avec l'arrivée de la nouvelle direction générale, le service de l'emploi (SEMP) a entamé ses réformes en 2011. En effet, d'importants chantiers ont été initiés au sein du service. Relevons notamment une démarche consécutive qui a permis à la direction de rencontrer l'ensemble des collaborateurs de manière individuelle, ceci dans le but d'ouvrir le dialogue, de comprendre l'historique du service et de poser un certain nombre de constats pour favoriser un avenir serein.

Ces rencontres, tout comme les visites effectuées en entreprises, les entretiens avec les différents partenaires, les indicateurs du SECO et la révision de la loi sur l'assurance-chômage, sont à la base d'une réorganisation complète du service, tant d'un point de vue structurel que décisionnel. L'organisation a été simplifiée, aplatie, fluidifiée et les structures décisionnelles ont été améliorées et rendues plus réactives et directes.

Ces changements ont également permis d'intégrer durablement et harmonieusement l'office juridique et de surveillance (OJSU), l'office de contrôle (OFICO) et l'office d'inspection du travail (OFIT). Des ajustements en termes de ressources humaines ont eu lieu dans certains offices et un accent particulier a été mis sur la formation continue des collaborateurs.

Du point de vue de la réinsertion professionnelle, il a été décidé d'opérer une spécialisation de la fonction de conseiller en personnel au sein de l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN) afin d'accroître la qualité de prise en charge des demandeurs d'emploi d'une

part, et des employeurs d'autre part. Ainsi, un «secteur entreprises», avec des conseillers spécialisés verra le jour en 2012. D'autres secteurs seront bientôt créés, tels que «secteur appui», «secteur placement et profiling» ou encore «secteur formation».

L'intégration de l'OJSU, l'OFCO et l'OFIT au SEMP a permis de retrouver un certain équilibre. Toutefois, l'OFCO a été particulièrement marqué par les changements structurels de ces dernières années et a dû faire face à une importante rotation du personnel en 2011, ce qui s'est traduit par une légère baisse du nombre d'enquêtes et de dossiers ouverts. A fin décembre 2011, la structure était toutefois stabilisée et la formation des nouveaux inspecteurs était en cours.

Les statistiques montrent une stabilité dans le traitement des dossiers à l'OJSU, en ce sens que 1891 décisions en matière d'assurance-chômage ont été rendues, et contre lesquelles 119 oppositions ont été formulées.

Enfin, les activités de l'OFIT sont également restées stables en 2011, hormis pour ce qui concerne le délivrement par le SECO des permis fédéraux (sur la base d'une indispensabilité technique et économique) à des entreprises neuchâteloises, où une augmentation a été constatée.

## SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

Pour le **service de l'agriculture (SAGR)**, l'un des points forts de 2011 est la mise en consultation par le Conseil fédéral, du projet de Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) en mars. Le Conseil d'Etat y a répondu, en date du 27 juin 2011, en précisant qu'il souscrivait globalement au projet. A cette occasion, il a précisé qu'il saluait l'introduction de contributions pour la qualité du paysage (qui profiteront notamment aux pâturages boisés), qu'il jugeait l'enveloppe financière globale envisagée pour 4 ans de 13,67 milliards de francs appropriée, mais qu'en revanche l'exclusion à l'avenir des terrains à bâtir du droit aux paiements directs (tant qu'ils étaient encore exploités à des fins agricoles) lui paraissait injustifiée. L'évaluation de la consultation n'était pas encore rendue publique fin 2011, mais le Conseil fédéral soumettra néanmoins son message au sujet de PA 14-17 au parlement fédéral courant printemps 2012. Cette réforme occasionnera un travail conséquent

de notre administration et nécessitera une refonte en profondeur du système informatique de gestion des paiements directs que nous exploitons en commun avec les cantons de VD, GE et JU.

Le secteur agroalimentaire est à la fois acteur et victime du changement climatique. Dans l'objectif d'apporter une contribution à la protection du climat par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la constitution et la préservation de puits de carbone ou par la production d'énergies renouvelables, l'office fédéral de l'agriculture a lancé une Stratégie climat pour l'agriculture, à l'automne 2011, qui aura également des effets sur l'action de l'Etat dans ce secteur économique.

La situation précaire des finances de l'Etat s'est traduite par une stagnation (voire une diminution) du budget ordinaire des subventions accordées à l'agriculture. Les montants disponibles n'ont ainsi pas permis d'atteindre entièrement les objectifs de la politique cantonale dans les divers domaines de la promotion de l'agriculture.

Le **service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)** a connu d'importants changements en 2011. Le chimiste cantonal a pris sa retraite après 30 ans de fonction. Son adjoint lui a succédé et le poste d'adjoint a été repourvu à l'interne. Le nouveau chimiste cantonal a également pris en octobre la fonction de chimiste cantonal ad interim du Jura, le titulaire ayant démissionné et un mandat de prestation durable du Jura à Neuchâtel étant en négociation. L'élaboration par les six cantons romands d'un logiciel commun de gestion des inspections et analyses a demandé un engagement important des collaborateurs. Enfin, l'intégration de l'office du commerce s'est poursuivie avec la préparation de son déménagement à Neuchâtel début 2012.

Les autres objectifs définis dans le cadre du service et du programme de législature ont été réalisés:

- **Qualité.** Deux nouvelles enquêtes de satisfaction externes ont été menées, auprès des distributeurs d'eau et des vétérinaires. Une enquête de satisfaction interne a été conduite pour la deuxième fois, qui a permis de mesurer l'impact des mesures d'amélioration prises par la direction. La certification ISO 9001 du service a été renouvelée;

- **Modifications législatives.** Le projet de loi d'introduction de la loi fédérale sur la protection des animaux a été transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Le SCAV a participé à l'élaboration de la loi sur la protection et la gestion des eaux, en y intégrant des dispositions relatives à l'eau potable. Les travaux d'élaboration des nouvelles législations sur la police du commerce, sur les établissements publics et sur les heures d'ouverture des magasins se sont poursuivis. Une révision du règlement d'exécution de la loi sur les établissements publics visant à limiter les interdictions de danses publiques a été mise en consultation. Le règlement sur les piscines a été adapté aux nouvelles normes SIA;
- **Relations intercantionales.** La convention de collaboration romande dans les domaines d'activité des chimistes cantonaux et des vétérinaires cantonaux a déployé ses effets pour la première fois. Neuchâtel a participé à 32 campagnes intercantionales d'analyses des denrées alimentaires;
- **Santé animale.** L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) s'est poursuivie; les résultats intermédiaires montrent que la situation s'est déjà nettement améliorée mais que les efforts doivent être poursuivis. Pour la première fois, un cas de maladie de Newcastle a touché un élevage de poules pondeuses à Marin-Epagnier; les mesures prises immédiatement ont permis de contenir la contamination.

Des prélèvements de denrées alimentaires ont été faits pour la première fois à la Fête des Vendanges. La forte proportion d'infractions constatée a montré la pertinence de cette intervention, qui sera étendue à d'autres manifestations. L'analyse des trihalométhanes dans les piscines a montré de nombreux dépassements des nouvelles normes fixées pour ces composés cancérigènes. Des assainissements devront être réalisés.

## SECTEUR MIGRATIONS

L'année sous revue a conduit le **service des migrations (SMIG)** à fixer les priorités en fonction des événements géopolitiques survenus en Tunisie dès la fin 2010 et qui ont ensuite gagné l'Égypte et la Lybie avant de se propager au Moyen-Orient. La dynamique dite des «printemps arabes» a conduit à une nette augmentation du nombre d'arrivées de requé-

rants d'asile en Suisse et pour faire face à l'obligation du canton de Neuchâtel d'accueillir le 2,4% du total des personnes déposant une demande d'asile dans notre pays, il a été nécessaire d'ouvrir en urgence, au mois de mai, une nouvelle structure d'hébergement collectif, en l'occurrence l'abri de protection civile de Bois-Jean-Droz à La Chaux-de-Fonds, les deux centres de premier accueil de Couvet et Fontainemelon, avec une capacité de 80 places chacun, étant saturés. Par ailleurs, en raison du caractère temporaire et provisoire de la solution de l'accueil en abri de protection civile d'une part, et de l'accroissement du phénomène de l'afflux de requérants d'asile d'autre part, la recherche d'une structure adaptée et à caractère pérenne s'est révélée impérative. Les nombreuses démarches entreprises à cette fin ont été couronnées de succès et une nouvelle structure d'accueil devrait ouvrir ses portes à la fin janvier 2012 sur le site de Perreux.

S'agissant des perspectives, celles-ci seront étroitement liées à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile. L'ouverture de la nouvelle structure d'accueil sur le site de Perreux constituera à la fois une source de soulagement en matière d'hébergement et un défi de taille à relever, notamment s'agissant de la cohabitation de populations particulières et parfois vulnérables aussi, en évitant les stigmatisations. En outre, de nombreuses révisions législatives et réglementaires au niveau fédéral concernant le domaine de l'asile et des étrangers viendront dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen terme. Enfin, le service devrait connaître une profonde réorganisation au terme des travaux qu'il poursuivra dans le cadre de la démarche Gespa.

L'année 2011 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des prestations attribuées au **service de la cohésion multiculturelle (COSM)** en vertu de la législation cantonale et des priorités définies par le Conseil d'Etat.

Il s'agit notamment de la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugiés et personnes admises provisoirement, l'établissement de rapports de naturalisation et la remise systématique, par le canal des communes, d'une charte de la citoyenneté aux nouveaux arrivants dans le canton.

Parmi les événements importants ayant ponctué l'exercice dans le domaine de l'intégration des migrants, il y a notamment l'accord conclu entre la Conférence des gouvernements can-

tonaux et le Conseil fédéral pour la promotion renforcée de l'intégration dès 2014. La réforme va dans le sens de la politique neuchâteloise en conférant aux cantons la responsabilité de la mise en œuvre d'une stratégie cantonale sous la forme d'une convention-programme pluriannuelle subventionnée par la Confédération. Celle-ci assumant le rôle de coordination au niveau national.

Le canton de Neuchâtel par le service de la cohésion multiculturelle participe au programme européen «Cités interculturelles» du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Dans ce cadre, une analyse comparative des stratégies d'action menées en Europe place celle du canton de Neuchâtel comme la mieux notée. Le service de la cohésion multiculturelle s'est aussi vu attribué le prix suisse de l'intégration en 2011 ainsi qu'une distinction européenne intitulée «Best Practice Certificate», lors du concours «European Public Sector Award 2011», remise à Maastricht.

## 7. Département de l'éducation, de la culture et des sports

Au niveau de l'école obligatoire, la rentrée d'août 2011 s'est caractérisée par l'introduction dans notre canton des innovations liées au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande: école obligatoire dès l'âge de quatre ans, accompagnée de la mise en place des horaires-blocs avec souplesse et introduction du plan d'études romand en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années.

Cette rentrée scolaire a aussi vu l'ouverture d'une classe spéciale au sein de l'hôpital de Préfargier, rendue possible grâce à la collaboration du département avec le centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents. Deux projets pilotes ont été également lancés: enseignement précoce de l'allemand par immersion dans 8 classes en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années HarmoS et introduction de l'anglais dans 8 classes de 7<sup>e</sup> HarmoS.

Adoptées en janvier 2011 par le Grand Conseil, les nouvelles structures de pilotage de l'école neuchâteloise (régionalisation) doivent permettre aux communes de mettre sur pied les cercles scolaires pour la rentrée d'août 2012.

Courant septembre 2011, en partenariat avec le département, les trois écoles spécialisées du canton ont communiqué leur intention de fusionner en une nouvelle fondation de droit privé. La naissance de celle-ci devrait intervenir courant 2012, voire au plus tard pour la rentrée scolaire 2013.

Le paysage de la formation postobligatoire a poursuivi sa mue durant l'année 2011. Au niveau de la structure, le service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) s'est transformé en un office cantonal (OCOSP) et a rejoint en date du 1<sup>er</sup> août 2011 le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO). Le secteur de l'insertion en formation professionnelle des personnes de moins de trente ans a quant à lui été pérennisé grâce à la création d'un office de l'insertion des jeunes (OFIJ).

Au niveau des objectifs stratégiques, l'année scolaire 2011-2012 est fortement marquée par la mise en œuvre du plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle. Réalisé en étroite collaboration avec les milieux concernés, ce rapport a été examiné en janvier 2012 par le Grand Conseil. La volonté commune de tous les partenaires d'augmenter la part des formations professionnelles en entre-

prise (formation duale) a porté ses fruits puisque une progression significative au niveau de l'offre des places d'apprentissage est constatée. En 2 ans plus de 150 nouvelles places d'apprentissage ont été créées. Par ailleurs, en collaboration avec le DSAS, le DECS a pris des mesures pour augmenter le nombre d'apprentis dans les domaines «santé-social».

Malgré le contexte mouvant caractérisé par la mise en place progressive du paysage suisse et européen des hautes écoles, l'Université de Neuchâtel et la Haute école Arc, dotée d'un nouveau bâtiment flambant neuf, continuent de voir le nombre de leurs étudiants augmenter et de ce fait pour la HE-Arc, de ne plus avoir de filière sous-critique.

Quant à la HEP-BEJUNE, le comité stratégique a fait part de ses décisions dans le cadre du dossier de réorganisation et c'est ainsi que la formation des enseignants des degrés préscolaire et primaire sera regroupée et renforcée sur le site de La Chaux-de-Fonds.

La planification et la réalisation de Microcity se déroulent à la grande satisfaction du maître de l'ouvrage et du comité de pilotage et malgré les 4 mois de retard pris en 2011 dus aux oppositions de riverains, les délais sont maintenus pour une remise des locaux planifiée à l'été 2013.

Le Conseil d'Etat a validé à l'automne 2011 la sortie d'une partie du Fonds des sports du budget et des comptes de l'Etat avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce Fonds a permis de distribuer en 2011 un montant de près de 2 millions de francs.

Au niveau culturel, l'année 2011 a été notamment marquée par la célébration des 10 ans du Laténium et par l'attribution du label UNESCO pour les sites palafittiques.

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

Suite à une année 2010 empreinte de plusieurs changements au niveau du personnel, l'année 2011 a été caractérisée par la recherche d'une organisation efficiente et d'une stabilité retrouvée. Le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service du chef de département: préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS et aux nombreux travaux de redressement des

finances et de réforme de l'Etat, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.

Il a plus particulièrement participé aux travaux d'élaboration et de mise en œuvre des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législature et à ceux figurant dans le rapport d'information concernant le redressement des finances «Mesures pérennes». Il a conduit notamment les travaux du nouveau bâtiment pour la microtechnique (Microcity), contribué à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action destiné à promouvoir la formation professionnelle et pris part aux travaux liés à la mise en œuvre du concordat HarmoS et de la nouvelle structure de l'école neuchâteloise.

Les comptes 2011 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de 249'880.55 francs. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 6'126'288.90 francs (hausse minime par rapport à 2010).

### **Microcity**

La planification et la réalisation du projet se déroulent à la grande satisfaction du Maître de l'Ouvrage et du Comité de pilotage. La coordination avec les utilisateurs (EPFL et NEODE), le futur exploitant (EPFL) et l'entreprise ERNE se fait de manière très constructive et performante.

Différents groupes de travail ad hoc à la commission de construction ont été créés avec le soutien de prestataires externes et des services centraux de l'Etat pour régler des problématiques économiques, juridiques ou techniques qui sortent du cadre du mandat du chef de projet (conventions d'exploitation, convention foncière, assujettissement TVA, aspects contractuels, ...).

Les oppositions ont été levées le 4 avril 2011 grâce notamment au processus d'information aux voisins directs du site qui avait été mis sur pied dès le début du projet. Les travaux ont ainsi pu débuter à fin avril 2011, la première pierre célébrée le 11 octobre 2011 et la remise du bâtiment est maintenue à l'été 2013. Malgré ces 4 mois de retard pris en 2011 à cause des oppositions au projet, les coûts 2011 sont de seulement 1.28 mio inférieurs au budget et les délais sont maintenus.

### **Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)**

Le nombre de situations pour lesquelles le CAPPES a été sollicité a connu à nouveau une augmentation au cours de l'année écoulée. Ce constat concerne tant les élèves et les classes en difficulté, la gestion de situations critiques (décès, maladies graves, accidents), le climat scolaire, la gestion des communications dans les collèges, que la qualité de vie au travail des professionnels des écoles (stress, épuisement). Le CAPPES a par ailleurs accompagné plusieurs mises en œuvre de changements, particulièrement au sein de l'enseignement obligatoire et en lien avec HarmoS.

En 2011, les observations mettent souvent en évidence que des élèves en souffrance perturbant la dynamique d'une classe ou d'un collège, des tensions au sein du système scolaire, des changements mal préparés, etc. affectent la sécurité et la sérénité requises pour que les professionnels de l'école puissent mener à bien leur mission. Le travail de prévention et d'accompagnement est de plus en plus nécessaire à tous les niveaux.

## **ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

### **Service de l'enseignement obligatoire**

Durant l'année scolaire 2011-2012, 12'467 élèves sont accueillis dans 684 classes des années 1 à 7 de la scolarité obligatoire\*.

Quant aux écoles des années 8 à 11, on compte 7927 élèves, répartis dans 429 classes\*.

\* Effectifs au 15 octobre 2011.

Le marché de l'emploi du secteur des deux premières années de la scolarité obligatoire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent étendre leurs recherches à d'autres cantons ou s'orienter vers une autre profession alors que d'autres effectuent des remplacements.

Pour les années 1 à 7 de la scolarité obligatoire, sur les 43 enseignant(e)s neuchâtelois(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2011, 28 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres exercent momentanément d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2011, 24,18 équivalents plein temps (EPT).

### **Bureau de l'informatique scolaire (BIS)**

Entité du service de l'enseignement obligatoire, le bureau de l'informatique scolaire s'emploie chaque jour à faciliter l'usage des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) dans les écoles obligatoires du canton de Neuchâtel.

Le portail du réseau pédagogique neuchâtelois [www.rpn.ch](http://www.rpn.ch), l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir à chaque élève des possibilités d'apprentissage différencié. En 2011, de nombreux projets pédagogiques ont été conduits pour faciliter l'intégration des MITIC au service de l'acquisition de connaissances.

Le développement et l'adaptation du système de gestion des écoles CLOEE se sont poursuivis en 2011. Les buts à atteindre sont la simplification et l'automatisation des tâches régulières de gestion administrative des écoles et de répondre aux besoins en constante évolution.

En plus des épreuves cantonales d'orientation, le BIS a assuré en 2011 l'organisation des épreuves cantonales de 10<sup>e</sup> année. Cette organisation comprend la création des différents supports, la logistique, la correction automatisée et la communication des résultats.

Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3200 ordinateurs s'est poursuivi en 2011.

Au 31 décembre 2011, le bureau comptait 5,8 postes EPT.

### **Office de l'enseignement spécialisé (OES)**

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la formation scolaire spéciale en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, Centre régional d'apprentissages spécialisés - CERAS - et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'office est organisé de manière à répondre aux exigences en la matière: conduite de l'office, secrétariat, gestion des dossiers, finances, inspectorat, soutien pédagogique spécialisé. En qualité de répondant cantonal du domaine de la pédagogie spécialisée, l'office est appelé à participer au processus de ratification du concordat spécialisé de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ainsi qu'à l'élaboration du plan stratégique en matière de pédagogie spécialisée.

Il est à relever que, de manière permanente, les mesures spécialisées reconnues par l'office pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans sont équivalentes à environ 3200. Ce nombre correspond à 8,2% de la population de ces classes d'âge dans notre canton.

### **Centre cantonal de psychomotricité**

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. Il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, au Val-de-Ruz, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds et au Locle. La région du littoral ouest n'est pas encore desservie.

Le nombre de postes correspond à 8,3 EPT dont 5,4 sont dévolus à l'ambulatoire (différentes antennes régionales) et 2,4 aux interventions dans les institutions spécialisées. Le solde, soit 0,5 EPT, est dédié à l'administration du centre.

Les différentes antennes suivent en moyenne 150 enfants et jeunes par année civile. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement de 100 à 150 enfants. Les thérapeutes du centre participent régulièrement aux différents réseaux professionnels qui les concernent. Ponctuellement, elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou autres conseils spécialisés.

### **Service des formations postobligatoires et de l'orientation**

Le paysage de la formation postobligatoire a poursuivi sa mue durant l'année 2011. Au niveau de la structure, le service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) s'est transformé en un office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et a rejoint en date du 1<sup>er</sup> août 2011 le service des formations postobligatoires qui est devenu depuis service des formations postobligatoires



et de l'orientation (SFPO). L'OCOSP est désormais organisé en 3 secteurs distincts que sont le secteur «Orientation scolaire - Orientation professionnelle», le secteur «Hors scolarité – adultes» et le secteur «Documentation et information».

La présence des compétences de l'orientation scolaire et professionnelle au sein du SFPO est tout à fait cohérente avec l'idée de développer des synergies au sein de l'administration et de renforcer, voire d'améliorer la cohérence du système.

L'année scolaire 2011-2012 est à nouveau fortement marquée par la poursuite de la mise en œuvre d'objectifs stratégiques:

- attirer un plus grand nombre d'élèves libérables en formation professionnelle;
- augmenter la part des formations professionnelles en entreprise (formation duale) par rapport aux formations en écoles à plein temps.

Pour se donner un maximum de chances d'atteindre ces objectifs, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a élaboré un projet de concrétisation du plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle en étroite collaboration avec les milieux concernés. Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Grand Conseil en janvier 2012.

Le déploiement du plan d'actions entraîne des résultats encourageants au niveau de l'offre des places d'apprentissage qui marquent une nouvelle fois une progression significative. Rappelons que sur la durée de deux législatures, il y aura lieu d'une part d'ouvrir 400 places d'apprentissage supplémentaires et d'autre part d'imaginer d'autres types de gestion des ateliers pratiques des écoles à plein temps, en particulier dans le domaine technique, impliquant davantage les associations professionnelles et les milieux économiques.

Par ailleurs, on citera quelques principaux dossiers menés en 2011 par le SFPO, à savoir:

- L'adaptation et l'application des nouvelles conditions d'accès dans les filières à plein temps;
- L'introduction du CFC et maturité professionnelle technique intégrée en quatre ans;
- L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance de formation des employés de com-

merce impliquant la suppression du diplôme de commerce au profit d'un CFC en école;

- Le développement de nouveaux réseaux d'entreprises dans la mécanique et le commerce;
- L'octroi au Canton de Neuchâtel de l'accréditation de la validation des acquis (VAE) par l'OFFT. Les OROSP sont devenus le portail d'entrée pour toute personne «adulte» intéressée à obtenir une certification professionnelle (pour l'instant un CFC) par la voie modulaire, l'article 32 (OFPr) ou la VAE;
- La mise en place du nouveau processus de gestion et du financement des formations modulaires menant au CFC;
- L'offre de la maturité spécialisée, options travail social et santé.

Enfin, le secteur de l'insertion en formation professionnelle des personnes de moins de trente ans est pérennisé grâce à la création d'un office de l'insertion des jeunes (OFIJ).

### Université (Unine)

Le 1<sup>er</sup> août 2011 l'équipe rectorale conduite par Martine Rahier et composée de Claire Jaquier et Nathalie Tissot, vice-rectrices ainsi que de Philippe Terrier, vice-recteur a démarré sa 3<sup>e</sup> année d'activité. Cette période s'est inscrite dans un contexte mouvant caractérisé notamment par:

- la mise en place progressive du paysage suisse et européen des hautes écoles;
- le suivi de la qualité de l'enseignement et de la mobilité;
- l'augmentation du nombre d'étudiants.

Le nombre total des étudiants au semestre d'automne 2011 se monte à 4378 (4217 en 2010), dont 48.6% en provenance d'autres cantons et 24.3% de l'étranger.

Au plan structurel, l'UniNE peut se targuer d'avoir mené les projets structurants du transfert de l'IMT au sein de l'EPFL, tout en maintenant la microtechnique sur sol neuchâtelois et la migration de certaines filières de physique et de géologie vers les Universités de Berne et de Lausanne. En contrepartie, la situation économique du Canton a eu pour effet d'accélérer le processus de modernisation de sa gestion.

### Haute école Arc (HE-Arc)

En 2011, la Haute Ecole Arc (HE-Arc) a poursuivi sa croissance au niveau de la formation et de la recherche et a stabilisé son assise géographique avec la fin des travaux des bâtiments de Campus Arc 2 et de l'agrandissement du Parc technologique de Saint-Imier.

Le vendredi 16 septembre 2011, les autorités des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel ont officiellement inauguré, en présence de nombreux invités de marque, dont notamment les représentants de l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) et de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) les locaux flambant neufs du Campus Arc 2.

En résonance à cette très belle inauguration officielle, la Haute Ecole Arc a vécu une nouvelle meilleure rentrée académique de son histoire avec près de 2000 étudiants dont 1265 en formation Bachelor pour environ 600 en formations postgrades ou continues.

### Haute école pédagogique (HEP-BEJUNE)

Sur la base d'une étude diligentée par le Comité stratégique, ce dernier a arrêté une nouvelle organisation de la HEP-BEJUNE impliquant une relocalisation de certaines activités sur les sites. La nouvelle organisation peut être résumée ainsi:

- La formation des enseignants des degrés préscolaire et primaire sera regroupée et renforcée sur les sites de Delémont et de La Chaux-de-Fonds. Par ailleurs, le site de La Chaux-de-Fonds accueillera la direction du domaine;
- Le site de Bienne accueillera les programmes de formation des enseignants du secondaire I et II, de l'enseignement spécialisé, des formations complémentaires. La recherche ainsi que la direction des médiathèques, le service administratif et financier et une partie des activités du rectorat seront également localisés à Bienne. Les sièges du rectorat et de la haute école demeureront dans le canton du Jura.

Cette réorganisation permet à la HEP-BEJUNE l'implémentation des nouveaux programmes de formation et maintient un site dans chacun des trois cantons concordataires, tout en dégageant une économie annuelle estimée à 1.4 million de francs.

La HEP compte durant l'année académique 2011-2012, 654 étudiants, dont 549 en formation initiale (287 pour le préscolaire-primaire et 188 pour le secondaire 1 et 2).

### Haute école de musique de Genève, site de Neuchâtel

Le site de Neuchâtel de la Haute école de musique de Genève a su durant l'année 2011 démontrer et renforcer son rôle d'acteur culturel régional au travers de sa mission première dédiée à la formation musicale supérieure.

La présence de 100 étudiants inscrits à la rentrée 2011, prouve ainsi la réputation acquise depuis sa création en 2008.

Au sens de la vision stratégique établie lors de la signature de la convention en 2008, le site a poursuivi la concentration des effectifs dans les classes instrumentales de cordes, piano et chant.

Sur le plan de la collaboration avec le Conservatoire de musique neuchâtelois, une démarche académique conjointe a été développée en particulier au niveau de la formation préprofessionnelle, afin de favoriser autant que faire se peut l'entrée à la Haute école des élèves indigènes.

### SPORT

L'année 2011 peut à nouveau être qualifiée de soutenue en matière d'activités, réparties entre les grands pôles que sont la gestion du service, les camps de ski, Jeunesse+Sport (J+S) et le Fonds des sports. Les objectifs poursuivis dans le cadre du programme de législation ont été tenus, grâce notamment à l'amélioration de l'efficacité des procédures et des processus, à la rationalisation de certaines tâches et à une meilleure utilisation des ressources informatiques. Toutefois les conditions de travail ont été très difficiles pour l'ensemble du personnel, l'adjoint à la cheffe de service n'étant présent qu'à 20% pour le sport, 30% de son temps de travail ayant été attribué provisoirement au service des affaires culturelles. L'engagement de deux stagiaires a permis de pallier à certains manquements.

La défense de l'éducation physique occupe toujours une place importante. La révision de la loi fédérale sur l'éducation physique et les sports, ainsi que la révision des ordonnances ont été les principales préoccupations. Au

niveau du sport scolaire facultatif, seules deux écoles ont sollicité un subventionnement.

La promotion du sport passe également par le soutien logistique, matériel et financiers des manifestations sportives scolaires. En collaboration avec les communes des différents districts de notre canton, le concept Midi Tonus, a permis à plus de 600 participants de découvrir de nouveaux sports et de s'inscrire ensuite dans une structure existante.

La remise du prix du mérite sportif 2010 s'est déroulée le 10 janvier 2011. La maison Tissot, sponsor des quatre catégories individuelles, a de nouveau offert une montre de choix aux lauréats.

En tant que partenaire de multiplication unique de Swiss Olympic pour la Suisse romande, le service des sports a mis sur pied, une nouvelle fois, la formation en management de club. Cette dernière a connu un grand succès.

Au niveau des camps de ski, une restructuration interne a permis d'engager un nouvel administrateur à 100% dès le 1<sup>er</sup> octobre (50% précédemment). Les résultats de la saison 2010-2011 ont démontré que la décision de reprendre la gestion complète de ce domaine était judicieuse, puisque un bénéfice a été à nouveau réalisé. 39'269 nuitées ont été enregistrées, réparties à raison de 51% pour les écoles neuchâteloises, 21% pour les écoles extérieures au canton, 23% pour les autres groupes, tels les ski-clubs et 5% pour Jeunesse+Sport (J+S).

Dans le secteur J+S, les différentes annonces ont permis d'allouer des subsides aux écoles, clubs et associations du canton pour un montant d'environ 1.120.000 francs, représentant 1669 cours répartis en 3349 offres. Le programme J+S Kids, très bien implanté dans le canton de Neuchâtel, a permis de former et reconnaître à ce jour 464 moniteurs et 30 experts. Par ailleurs, le nouveau système du «sport des adultes Suisse», qui reprend les structures éprouvées de Jeunesse+Sport et du sport des aînés, a fait l'objet d'une réflexion entre les services des sports, de la santé publique et Pro Senectute au sein de l'espace BEJUNE. Aucun cours n'a toutefois été mis sur pied mais notre canton compte 83 moniteurs formés.

Le Fonds des sports a permis de distribuer un montant global de 1.984.853 francs aux clubs

et associations sportives, communes et athlètes. Une meilleure communication, ainsi que l'élaboration de documents mis à disposition sur le site du service, facilitent la tâche des demandeurs, ainsi que l'étude des dossiers. A la demande du Conseil d'Etat, une nouvelle réflexion a été menée au sujet d'une éventuelle sortie du Fonds du budget et des comptes de l'Etat. Après deux ans de travaux, le Conseil d'Etat a validé ladite sortie au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## CULTURE

En plus de ses activités habituelles, le service a œuvré sur plusieurs projets importants en cours d'année.

Au niveau national, il a activement participé au projet de la Confédération, consistant à la mise en œuvre de la convention UNESCO relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI), en participant à la réflexion au sein du groupe de travail national. Il a piloté le groupe de travail cantonal chargé de recenser et documenter les «objets» de patrimoine culturel immatériel du canton afin de les faire figurer sur la liste nationale. Dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur la culture, il a participé aux travaux destinés à la rédaction des ordonnances accompagnant le message de la Confédération sur l'encouragement de la culture 2012-2015. Il s'est également investi dans les travaux menés par l'Office fédéral de la statistique en vue d'établir une statistique des dépenses culturelles en Suisse.

Au niveau intercantonal, il a notamment participé à la finalisation des travaux visant à la création d'une fondation romande du cinéma et œuvré à une harmonisation des pratiques en matière de soutien artistique et culturel.

En ce qui concerne les dossiers cantonaux, il a finalisé les travaux en vue de la création d'un centre dramatique cantonal à La Chaux-de-Fonds et poursuivi la réflexion sur l'avenir des bibliothèques. En collaboration avec les services d'enseignement, il a élaboré un concept de médiation pour le jeune public et confectionné un agenda culturel cantonal à l'intention du jeune public distribué à tous les jeunes de 4 à 12 ans ainsi qu'au public en général par le biais d'un encart dans la presse régionale. Il a organisé et mis en œuvre la première étape du concours d'intervention artistique dans le cadre de la rénovation de l'établissement d'exécution de peine EEP Bellevue à Gorgier. Il a conduit une réflexion relative à l'avenir des

offices patrimoniaux OMAN-OPMS et participé à l'élaboration des manifestations organisées à l'occasion de l'attribution du label UNESCO pour les sites palafittiques et de la célébration des 10 ans du Laténium. Il a démarré la procédure en vue du remplacement du directeur du Conservatoire de musique neuchâtelois et piloté un groupe de travail dont la réflexion consiste à proposer un concept en vue de la création d'un prix de la culture du canton de Neuchâtel.

### **Conservatoire de musique neuchâtelois**

L'année 2011 s'est révélée riche en événements divers.

Administrativement, une importante réforme des écoles, en partie liée au dossier ouvert des classes libres, a été réalisée à la rentrée 2011.

Pédagogiquement, la mise en place d'une procédure d'évaluation formative s'est effectuée sous la supervision de J. Schumacher, professeur-chercheur HEP. Elle a été testée cette année et fera l'objet d'un bilan à l'été 2012.

La création d'un cursus préprofessionnel «jazz» a suivi la réforme du cursus «classique» inauguré en 2009 et une formation de direction d'ensembles à vent a été initiée en collaboration avec l'Association cantonale des musiques neuchâteloises (ACMN).

Trois rendez-vous importants, permettant à la fois un regroupement des forces, une lisibilité accrue et une meilleure valorisation du travail des enseignants et de leurs élèves, rythment désormais l'année «artistique»: les «Concerts – promotion», les «Journées musicales» et la cérémonie de clôture. De nombreuses collaborations s'y ajoutent avec, en particulier, l'Ensemble vocal de Neuchâtel, Jeune Opéra Compagnie et les Jardins Musicaux de Cernier.

Enfin, une procédure de mise au concours a été mise en place suite à l'annonce du départ en retraite anticipée du directeur du CMNE pour la fin de l'année scolaire 2011-2012.

### **Office et musée d'archéologie**

*Dix ans, ça se fête!* Le Laténium a célébré son 10e anniversaire en grande pompe, durant le week-end du 10/11 septembre: cérémonie officielle, jumelage celtique international,

grande fête populaire de l'archéologie dans le parc du musée, inauguration de trois nouvelles maisons lacustres et d'une œuvre d'art contemporain. Attendu depuis 10 ans, le catalogue de l'exposition permanente est sorti de presse à la veille de Noël.

Le 10e anniversaire du Laténium a marqué un point fort pour l'équipe de médiation culturelle. Cette manifestation d'une ampleur inédite a permis de proposer simultanément six ateliers pédagogiques différents, plus d'une dizaine de postes de démonstration et d'expérimentation archéologiques, de nombreuses stations de présentation de recherches scientifiques, de multiples visites commentées thématiques, ainsi que des stands gastronomiques et des animations musicales.

*L'âge du Faux:* avec cette exposition illustrant l'ambiguïté de la notion d'authenticité, le Laténium s'affirme comme un lieu de créations muséologiques originales. Rassemblant des pièces très diverses, prestigieuses ou méconnues, empruntées à de nombreux musées et particuliers, en Suisse et à l'étranger, cette exposition invitait à distinguer le vrai du faux, en racontant les petites anecdotes et les grandes « affaires » qui jalonnent la longue aventure de l'archéologie. Pour reconstituer ce parcours mouvementé, l'exposition adoptait une scénographie épurée, jouant sur l'ellipse et l'illusion, les jeux de lumières et de couleurs, dans une salle d'un seul tenant divisée en sept secteurs thématiques. Amplement relayée dans les médias, l'exposition sera remontée l'année prochaine à Lyon. L'exposition était accompagnée d'activités didactiques et pédagogiques composant un programme très complet, enrichi par trois conférences organisées sous l'égide d'Archéone, ainsi que par un cycle de films présenté dans les salles de La Chaude-Fonds et de Neuchâtel, en partenariat avec Passion Cinéma.

Les stations lacustres et l'UNESCO: le 27 juin 2011, un ensemble de 111 sites, dont 56 en Suisse et 5 dans le canton de Neuchâtel, ont été classés au patrimoine mondial de l'humanité. Le Laténium et le lac de Neuchâtel ont été choisis comme lieu symbolique pour la remise des certificats aux six pays associés dans ce dossier, la Suisse étant représentée par M. le Conseiller fédéral Didier Burkhalter.

Trois monographies de la série «Archéologie neuchâteloise» ont ponctué l'année avec, en

particulier, celle consacrée au célèbre site de Bevaix / Treytel – A Sugiez et à son menhir anthropomorphe.

Le financement d'une seconde étape relative à l'étude du site de La Tène a été octroyé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. La première s'est achevée, en fin d'année, avec l'édition d'une base de données interactive présentant l'ensemble des documents établis dans le cadre des recherches effectuées.

### **Office de la protection des monuments et des sites**

L'office a mené des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec des historiens, des dendrochronologues, des restaurateurs d'art et d'autres spécialistes. Les principaux édifices, sites ou thèmes concernés cette année ont été: les sculptures romanes du canton; la collégiale et son cloître, les immeubles de la rue Charles-Knapp 31-33, la cage d'escalier du bâtiment au Faubourg de l'Hôpital 14 et la propriété DuPeyrou à Neuchâtel; les décors peints de Charles L'Eplattenier au Château de Colombier; le musée Rousseau, le musée régional du Val-de-Travers et la grange de la Maison des Mascarons à la Grand-Rue à Môtiers; la statue de saint Roch à l'église du Landeron; la maison du Tilleul à la route de Lignièrès 2-4 à Saint-Blaise; le puits de Peseux; les temples de Bôle et de Môtiers; les loges maçonniques de Fleurier, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle; la propriété à la rue de la Solitude 25 à Bôle, les usines Dubied à Couvet, les châteaux de Rochefort, de Valangin, de Boudry et de Gorgier; le patrimoine architectural et les carrières d'Hauterive. L'inventaire des collections archéologiques de l'office a en outre été poursuivi en vue de la présentation de plusieurs pièces dans le dépôt visitable du Laténium.

L'office a en outre participé aux activités de différents comités, commissions et groupes de travail dédiés à la conservation des biens culturels neuchâtelois, au patrimoine horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle, à la révision du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire, au patrimoine culturel immatériel, à la rédaction d'un règlement-type communal d'aménagement, aux manifestations Le Corbusier prévues en 2012 à La Chaux-de-Fonds, à l'exposition Neuchâtel néoclassique

au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel en 2013 et à différentes publications et expositions sur le patrimoine et l'histoire de la région.

Plusieurs restaurations importantes ont été terminées cette année avec l'appui financier, technique ou scientifique de l'office; nombre d'autres se sont poursuivies ou sont en préparation.

Dans le cadre des festivités du Millénaire, des visites insolites de la Collégiale et de son chantier ont été organisées de mai à septembre en collaboration avec le service d'urbanisme de la Ville de Neuchâtel et la commission technique de la Collégiale; quelque 2500 personnes les ont suivies. Trois visites ont aussi été organisées en duo avec l'archiviste communal, permettant à la population et aux représentants des villes jumelées de découvrir l'hôtel de ville de Neuchâtel. Trois expositions ont été mises sur pied avec la participation de l'office: la première intitulée «La Regalissima Sedes de Neuchâtel ou la naissance d'un monument» à la Bibliothèque publique de Neuchâtel du 22.09.2011 au 31.03.2012, la deuxième «Neuchâtel: une histoire millénaire. Entre régionalisme et ouverture sur le monde» au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, dès le 3 avril 2011 et la troisième «Cloître de la Collégiale de Neuchâtel», exposition accompagnant le chantier de restauration.

La 18e édition des Journées européennes du patrimoine a attiré quelque 2250 visiteurs les 10 et 11 septembre 2011 sur le thème «Un monde sous nos pieds».

### **Office des archives de l'Etat**

La loi sur l'archivage (LArch) a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 22 février 2011. Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 en remplacement de la loi sur les archives de l'Etat du 9 octobre 1989. Le Grand Conseil a également voté un crédit d'investissement de 1,45 mio de francs pour l'acquisition et la création des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la loi. Celle-ci permettra entre autres d'adapter les procédures d'archivage aux exigences de transparence des activités de l'Etat et de protection des données et de garantir un archivage pérenne des documents électroniques.

L'office a participé au projet d'implémentation du logiciel FloraNE auprès de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Le projet a abouti en décembre 2011.

L'office des archives de l'Etat, le service informatique de l'Entité neuchâteloise et le Centre électronique de gestion ont défini conjointement des exigences fonctionnelles afin de garantir la prise en compte des principes d'archivage pérenne de données numériques dans les systèmes informatiques de records management (RMS).

L'office a procédé en 2011 à onze visites auprès des services de l'administration cantonale et des autorités cantonales et une visite auprès d'une commune. Vingt versements d'archives administratives et treize dépôts ou dons d'archives privées ont eu lieu durant l'année soit un accroissement de 162,8 mètres linéaires.

Le programme de conservation préventive (microfilmage des fonds historiques et restauration des documents endommagés) s'est poursuivi au même rythme que l'année précédente.

L'office a participé activement aux commémorations du Millénaire de Neuchâtel au travers de l'exposition *Tell l'assassin...*, qui s'est tenue au Musée d'art et d'histoire de la Ville de Neuchâtel, et en co-organisant le colloque *Neuchâtel et le royaume de Bourgogne*.

L'office a aussi participé aux Journées européennes du patrimoine en ouvrant ses locaux historiques au public.

L'association des archivistes suisses (env. 200 participants) a tenu ses assises annuelles les 15 et 16 septembre à Neuchâtel.







